

PARIS, le 23 septembre 2008 - n°235/D130

## Formation DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

---

Réunion du 31 mars 2008

Compte rendu de l'examen des orientations à moyen terme 2009-2013  
et des avant-projets de programmes statistiques 2009

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION .....	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES .....	44
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	45

## PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation **Démographie, conditions de vie** le 31 mars 2008  
*sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis en fin d'année 2008*

### Avis sur le programme à moyen terme 2009-2013

1. Le Conseil se félicite de la pertinence du rapport de la commission « **mesure du pouvoir d'achat des ménages** ». Il note que la qualité technique des indicateurs de prix et de pouvoir d'achat produits par l'Insee est réaffirmée. Cependant ces indicateurs répondant à des objectifs d'analyse conjoncturelle et macro économique, ils ne permettent pas de rendre compte de la diversité des niveaux de vie des Français.

Le Conseil recommande que l'INSEE mette davantage en avant dans ses publications, **les évolutions du pouvoir d'achat ramené au niveau individuel mesuré par unité de consommation**, en tenant compte des évolutions démographiques. Il recommande également de les compléter par des indicateurs faisant référence **aux dépenses pré-engagées** et par des analyses des disparités de pouvoir d'achat et leurs **évolutions**. Il encourage la poursuite de la participation française aux travaux européens expérimentant un indice du coût du logement pour les propriétaires occupants.

Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des mesures proposées au cours du moyen terme 2009-2013 dans les différents domaines concernés. Il encourage la poursuite de ces premiers travaux, notamment autour de l'effet qualité, pour progresser vers une meilleure appréciation des différents éléments qui permettraient de préciser une notion de coût de la vie. Il souhaite que l'Insee développe les exercices d'explicitation de ces notions complexes et difficiles à comprendre par les usagers. Le Conseil recommande que les premières mesures soient mises en œuvre dès 2008.

2. Afin de disposer d'une information structurelle de qualité sur la consommation des différentes catégories de ménages, le Conseil réaffirme son soutien à une enquête « **Budget de Famille** » à périodicité au moins quinquennale. Il encourage par ailleurs les travaux méthodologiques visant à compléter ces enquêtes par la mobilisation d'autres données, y compris privées, existantes.
3. Le Conseil souhaite que les travaux statistiques utiles à la connaissance **des inégalités de conditions de vie et de pouvoir d'achat** se poursuivent sur le moyen terme 2009-2013. Il demande notamment que le suivi des indicateurs d'inégalités préconisés par le rapport Freyssinet « niveau de vie et inégalités sociales » soit réalisé systématiquement chaque année.
4. Le Conseil se félicite de la collecte du **premier cycle quinquennal d'enquêtes de recensement**, grâce à l'implication très active des communes et de l'Insee. Il souhaite la consolidation sur la période 2009-2013 du dispositif mis en place en tenant compte des recommandations de la Commission nationale d'évaluation du recensement notamment sur la modernisation de la collecte des questionnaires. Il encourage les efforts entrepris pour améliorer la qualité du contenu du répertoire d'immeubles localisés afin d'accroître la précision des estimations de population. Le Conseil suivra avec attention la mise à disposition des données détaillées aux chercheurs.

Le Cnis réaffirme l'importance des enquêtes associées au recensement et suivra la réalisation de **l'enquête sur l'histoire familiale en collaboration avec l'Ined** prévue en 2011 et son évaluation par la Commission nationale d'évaluation du RP.

5. Le Conseil suivra avec attention l'extension à 16 jours de **l'échantillon démographique permanent et les modalités de sa mise à jour**. La mise en place **d'un panel de longue durée** associé à de nouvelles sources administratives permettra de suivre les parcours scolaires, professionnels des individus, ainsi que leurs trajectoires de ressources. Le Conseil recommande toutefois la plus grande vigilance pour assurer **la confidentialité des informations**. Il réitère sa demande d'être régulièrement informé des mesures mises en œuvre.
6. Le Conseil soutient les efforts engagés par le système statistique public pour développer la connaissance des conditions de vie dans les **départements d'Outre Mer**. Il se félicite que le dispositif d'enquêtes de l'Insee soit systématiquement étendu au DOM. Il encourage la réalisation par l'Ined et l'Insee de l'enquête « Migration Famille Vieillessement » dans les Dom qui permettra de mieux appréhender les conséquences économiques, démographiques et sociales de l'accélération du vieillissement et les modifications dans le comportement de migrations.
7. Le Conseil prend note des efforts engagés par le département des statistiques des études et de la documentation du ministère de l'immigration, de l'intégration de l'identité nationale et du développement solidaire pour construire une base d'information intégrée pour rendre plus cohérente l'information disponible sur les étrangers. Il souhaite être informé régulièrement de l'avancée du projet (GREGOIRE) et recommande que soit portée une très grande attention au respect de la confidentialité des données.

### **Avis sur le programme 2009 - première année du moyen terme**

1. Pour mieux faire le lien entre les données macro-économiques de la comptabilité nationale et les données micro-économiques des enquêtes auprès des ménages, le Conseil encourage l'Insee à poursuivre les tentatives actuelles **d'élaboration d'une décontraction du compte des ménages par catégories en comptabilité nationale**.
2. Pour compléter l'information sur **l'évolution des prix**, le Conseil encourage l'Insee à examiner la possibilité d'utiliser à terme les tickets de caisse pour faciliter les comparaisons spatiales de niveau et d'évolution des prix. Il recommande de poursuivre les efforts pour la mise en place d'un indice du logement neuf.
3. Le Conseil prend note de la réalisation du **premier cycle quinquennal d'enquêtes de recensement**. **Il examinera avec attention les conditions de livraison des populations légales aux collectivités locales et les premiers résultats statistiques du recensement**. Il recommande que la mise en place du **dispositif complet de diffusion des résultats du recensement au niveau régional et local y compris infra communal** soit accompagnée d'un plan de communication adapté. Il souhaite que le sous-groupe du Cris sur l'utilisation communale et infra communale du recensement de la population soit associé à l'élaboration de ce plan.
4. Le Conseil soutient les travaux engagés par la direction centrale de la police judiciaire pour finaliser les fonctionnalités statistiques du projet d'application du recueil de la documentation opérationnelle et d'information statistique sur **la criminalité et la délinquance**. Cette application permettra notamment à l'observatoire national de la délinquance d'étudier la localisation fine des faits, des victimes et des personnes mises en cause.

---

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA  
FORMATION DEMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE  
- 31 mars 2008 -**

---

Président : Robert ROCHEFORT, Directeur général du Credoc

Rapporteur : Stéfan LOLLIVIER, Directeur des statistiques démographiques et sociales (INSEE)

Responsable de la formation : Nadine LEGENDRE (01 41 17 52 65)

**Adoption du compte rendu**

*En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.*

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

**Introduction** - M. Robert ROCHEFORT

<b>I. Rapport sur la « Mesure du pouvoir d'achat des ménages »</b> .....	<b>6</b>
<b>II. Programme à moyen terme 2009-2013</b> .....	<b>21</b>
<b>III. Programme 2009</b> .....	<b>35</b>
<b>IV. Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes</b> .....	<b>37</b>

**Conclusion** - M. Robert ROCHEFORT

## LISTE DES PARTICIPANTS :

Brigitte BELLOC	Insee
Jean-Patrick BERNARD	Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement
Ludovic BOURLES	ACDC
Jean-Claude BOURQUIN	UFC QUE CHOISIR
Elizabeth BROWN	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Jeannine CARDONA	DEPS - Ministère de la culture et de la communication
Yves COR	
Philippe CUNEO	Cnis
Jean-Louis DUBELLOY	UNAF
Françoise DUSSERT	Cnis
Patricia FERRAND	CFDT
Nicolas FERRARI	DGTPE
Mélanie FLEURANT	IAAT
Alain GELY	
Ghislaine GRIMLER	Cnis
Bernard GUIBERT	Insee
Evelyne HOUDOIN	DREES
Alexandre KYCH	CNRS
Cécile LEFEVRE	INED
Nadine LEGENDRE	Cnis
Fabrice LENGART	Insee
Jean-Louis LHERITIER	Insee
Stéfan LOLLIVIER	Insee
Alexandra MALLEN	Insee
Alain MARAIS	SDSED - Ministère de la Justice
Maryse MARPSAT	Insee
Ange MUCCHIELLI	DGCCRF
Alexandre PARMENT	OREFQ
Patrick PELTIER	DDASS de l'Essonne
Édouard PETITJEAN	CLCV
Gilles POUZIN	
Alain QUINET	IGF - Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi
Yvonick RENARD	MEDEF FIM
Cyril RIZK	Observatoire national de la délinquance
Robert ROCHEFORT	CREDOC
Carla SAGLIETTI	Conseil économique et social
Sophie SAGLIO	CGT FO
Pascal SQUARCIONI	Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales
Bernard SUJOBERT	Insee
Christophe TERRIER	Cnis
Isabelle VERGNAUD	FCD

*La séance est ouverte à 14 heures 05 sous la présidence de Robert ROCHEFORT.*

## **INTRODUCTION**

### **Robert ROCHEFORT**

Bonjour et merci à tous de votre présence. La comparaison du nombre des présents et de la liste des inscrits laisse à penser que d'autres participants nous rejoindront bientôt. En raison d'un ordre du jour particulièrement chargé, nous commençons cette réunion plutôt que d'ordinaire. Au cours de la première partie de notre réunion, le groupe de travail présidé par Alain Quinet présentera son rapport sur la mesure du pouvoir d'achat des ménages. De façon plus classique, nous examinerons ensuite les programmes de travail à moyen terme 2004-2008 puis 2009-2013. Enfin, nous nous pencherons sur le programme 2009, avant d'examiner les enquêtes qui nous sont présentées pour opportunité. J'essaierai de faire respecter les quatre heures qui nous sont imparties pour le traitement de tous ces sujets.

Chacun dans cette assemblée a eu connaissance des différentes opinions et analyses, relayées depuis déjà plusieurs mois, sur la méthode de mesure du pouvoir d'achat des ménages. Le débat public porte particulièrement sur le déflateur - l'indice des prix – plutôt que sur le numérateur – les revenus. De nombreuses voix se sont fait entendre : des structures plus ou moins officielles, des cabinets d'études, parfois commandités par des acteurs économiques, etc. Les associations de consommateurs, à titre individuel ou par le biais de l'Institut National de la Consommation, ont parfois avancé des analyses et aussi des chiffres sensiblement différents de ceux de l'Insee. Ce débat, pourtant très technique, figurait même parmi les thèmes de la campagne présidentielle de l'année dernière. Le Cnis se trouve au cœur de ces questions. Il serait, pour autant, exagéré de nous poser en précurseurs. Je rappelle néanmoins qu'une autre formation, présidée par Jean-Baptiste de Foucauld, avait déjà abordé ces questions dans un grand esprit d'ouverture, il y a environ deux ans et demi. Le débat, déjà vif à l'époque, s'est encore intensifié. Différents rapports ont vu le jour – dont celui que j'ai rédigé avec Philippe Moati dans le cadre du Conseil d'Analyse Économique. Plus récemment, Alain Quinet, inspecteur général des finances a été chargé par Madame Lagarde, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi de présider une commission sur ce thème. Sa mission était de proposer des éléments de nature à compléter, améliorer et rendre plus lisibles les indices relatifs au pouvoir d'achat, en incluant les éléments de réflexion développés depuis deux ans.

Nous ne sommes pas ici dans une commission supplémentaire, ni dans la position de voter pour ou contre le rapport Quinet. Nous sommes réunis pour assister à la présentation de ce rapport, en débattre, et émettre un avis sur notre appréciation de ces nouveaux éléments. Je précise d'ailleurs que la présentation des travaux au Cnis et plus particulièrement à notre formation faisait partie de la commande faite à Alain Quinet. Nous avons prévu suffisamment de temps pour l'exposé et le débat. Nous attendons que l'Insee se prononce sur la façon dont il pense intégrer les propositions du rapport pour améliorer ses indicateurs.

J'aime à redire que nos portes sont ouvertes à toutes les personnes et à tous les acteurs et observateurs économiques et sociaux qui sont intéressés par le débat statistique. Sans doute notre assemblée compte-t-elle des personnes qui ne sont intéressées que par la mesure du pouvoir d'achat. Nous avons, pour cette raison, estimé préférable de commencer la réunion par ce sujet.

## **I. Rapport sur la « Mesure du pouvoir d'achat des ménages »**

### **1 Présentation du rapport**

#### **Alain QUINET**

Merci Monsieur le président. Je suis heureux d'avoir l'opportunité de présenter les conclusions de nos travaux devant vous. Je suis accompagné de Nicolas Ferrari, rapporteur de notre commission. Je reviendrai brièvement sur l'introduction de Robert Rochefort pour insister sur quelques points. Tout

d'abord, le mandat confié par Madame Lagarde au groupe de travail constitué à la suite de la Conférence pour l'emploi et le pouvoir d'achat du 23 octobre dernier consistait à proposer de nouveaux indicateurs de pouvoir d'achat. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agissait pas de réformer les indicateurs mais de les compléter pour essayer de mieux rendre compte de la diversité des évolutions. De plus, ces nouveaux indicateurs devaient être publiables rapidement par le système statistique public. Je pense en effet qu'un indicateur ne peut durer que si le système statistique public – notamment l'Insee – se l'approprie et le publie régulièrement.

Nos travaux sont fondés sur plusieurs propositions déjà disponibles : le rapport préparé par Robert Rochefort et Philippe Moati pour le Conseil d'Analyse Économique (CAE), des travaux en cours à l'Insee, des travaux universitaires, etc. Pour les examiner, nous avons réuni une commission composée d'une quinzaine de personnes. Ce format réduit, qui est une singularité, a, en fait, permis de travailler efficacement sur un sujet aussi technique. Notre groupe comptait à la fois des représentants d'associations de consommateurs qui n'avaient pas encore eu l'occasion de travailler avec une administration, des experts universitaires et indépendants et aussi des experts de l'Insee. Jean-Louis Lhéritier et Fabrice Lengart, ici présents, faisaient partie de la commission et ont, à sa demande, réalisé des travaux dont les résultats vous seront exposés au cours de cette présentation. Dès le départ, il était convenu que notre travail serait présenté au Cnis afin que les partenaires sociaux puissent s'exprimer. Après l'avis du Conseil, Madame la ministre pourra se prononcer sur l'utilité de ces travaux et l'Insee pourra indiquer ce qu'il peut et choisit publier et à quel horizon.

Nous avons constaté un décalage persistant entre les mesures statistiques de l'Insee et la perception des ménages à la fois sur les prix depuis 2002, le pouvoir d'achat et les inégalités. Ce décalage se rencontre dans plusieurs pays européens, mais présente une acuité et une persistance particulières en France, et ce pour des raisons assez peu évidentes. Le diagnostic de la commission est le suivant.

Premièrement, les indicateurs d'inflation et de pouvoir d'achat publiés par l'Insee correspondent à des normes internationales. Leur qualité technique n'est pas en cause, elle est même saluée par les évaluations menées par les organisations internationales.

Deuxièmement, ces indicateurs répondent à des choix méthodologiques bien spécifiques. Ils sont exprimés dans le langage de la Comptabilité Nationale, qui est assez éloigné, il faut bien le reconnaître, de la comptabilité de caisse quotidienne des ménages. Par exemple, nous avons passé beaucoup de temps avec les représentants des consommateurs pour expliquer que dans le revenu, on retrouve les intérêts d'emprunts mais pas les remboursements d'emprunts, etc. Le deuxième choix méthodologique tient en ce que les indicateurs de prix sont conçus comme des indicateurs d'érosion monétaire sur un panier de biens supposé totalement fixe sur une période donnée. Ce ne sont donc pas des indicateurs de coût de la vie.

Troisièmement, l'Insee doit certainement faire des efforts de pédagogie supplémentaires sur son site et dans sa communication publique. Nous pensons néanmoins que ces efforts ne peuvent pas suffire. Il faut donc compléter les indicateurs existants par de nouveaux indicateurs qui permettent de mieux rendre compte de l'évolution du pouvoir d'achat individuel et familial ainsi que des contraintes qui s'exercent sur le budget. L'Institut s'est doté d'un appareillage statistique qui le rend capable de bien saisir la réalité conjoncturelle de la France et de donner aux pouvoirs publics et aux partenaires sociaux des outils de pilotage macroéconomique fiables. Les produits de l'Insee en matière de pouvoir d'achat et d'inflation satisfont aux objectifs d'appréciation des comportements de consommation, de la compétitivité, de l'érosion monétaire, etc. En revanche, il manque des indicateurs qui permettraient de mieux saisir la réalité économique et sociale du pays. Cette dernière, avec la mondialisation, devient plus complexe, et voit les situations catégorielles et individuelles se diversifier de plus en plus.

Ce constat établi, la difficulté est alors de bien équilibrer les propositions formulées. La dynamique d'un groupe constitué d'une quinzaine de personnes se réunissant une fois par semaine pendant deux mois conduit à proposer de nombreux indicateurs complémentaires. Nous avons dû modérer le nombre de nos propositions, car nous risquions de brouiller le débat public au lieu de l'éclairer. Nous avons alors choisi de nous concentrer sur quatre objectifs. Le premier visait à mieux prendre en compte les évolutions démographiques et familiales dans l'appréciation du pouvoir d'achat. Le deuxième était de mieux mesurer les disparités d'évolutions du pouvoir d'achat. Le troisième consistait à intégrer dans les calculs les nouveaux modes de consommation, notamment ceux sous forme de contrats ou d'abonnements. Le dernier concernait la question de l'immobilier. Je vais maintenant

passer en revue les quatre grandes familles de propositions correspondantes. Vous noterez que le rapport contient d'autres propositions importantes aux yeux de la commission, mais que nous n'avons pas voulu détailler ici par souci de clarté.

Notre première recommandation sera simple à mettre en œuvre. En effet, les chiffres nécessaires sont immédiatement disponibles, mais assez peu mis en valeur par l'Insee dans ses publications régulières. Cela consiste à calculer le pouvoir d'achat non plus pour l'ensemble de l'économie française mais par ménage, en tenant compte de la taille des ménages. C'est « le pouvoir d'achat par unité de consommation ».

Quand l'Insee annonce que le pouvoir d'achat global a progressé de 2,3 % en 2006, cela ne signifie pas du tout que le pouvoir d'achat moyen individuel a progressé de 2,3 %.

Pour comprendre ce que recouvre cette notion, il faut tenir compte de trois éléments. Premièrement, la population s'accroît et, par conséquent, le nombre de ménages augmente. En 2006, la population a ainsi augmenté de 0,6 %. Deuxièmement, la taille des ménages se réduit, entraînant une diminution des économies d'échelle liées à la vie en commun. En effet, quand une personne s'installe seule, elle a besoin de se loger, de s'équiper : téléviseur, réfrigérateur, cuisinière, etc. En revanche, le fait de vivre en couple ou en famille génère des économies sur ce même type de biens. Lorsque la taille des ménages se réduit, le potentiel d'économies d'échelle que permet la vie en commun se réduit. A la lumière de ces éléments, nous sommes amenés à raisonner par unité de consommation. Il existe une échelle d'équivalences selon laquelle, dans un foyer, le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de 14 ans et plus pour 0,5 chacune et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. Nous l'avons retenue comme référence car cette échelle correspond à une norme internationale, sur laquelle d'autres pays peuvent s'aligner. Le troisième élément est la conséquence des deux premiers : la croissance de la population conjointe à la réduction de la taille des ménages fait que, pour une population qui augmente de 0,6 % en 2006, le nombre de ménages augmente quasiment trois fois plus vite (+1,6 %) et le nombre d'unités de consommation enregistre une hausse de 0,9 %. Ainsi, pour une augmentation du pouvoir d'achat global de 2,3 % en 2006, nous obtenons une croissance du pouvoir d'achat par unité de consommation de 1,4 %.

Nous proposons simplement que l'Insee, dans ses notes de conjoncture trimestrielles ou ses publications annuelles, mentionne systématiquement, à côté du pouvoir d'achat global reçu par l'ensemble des ménages, le pouvoir d'achat par unité de consommation. J'insiste sur le fait que cette proposition n'est pas une innovation, puisque les données existent déjà, mais une demande de publication plus régulière et de communication plus fine.

Notre deuxième proposition vise à obtenir des mesures plus précises des disparités d'évolution du pouvoir d'achat. On peut, pour ce faire, décomposer plus finement le revenu disponible, par décile de revenus ou selon d'autres critères. Le revenu disponible inclut les salaires et les revenus du patrimoine. Le but est d'arriver à une mesure précise des inégalités de revenus. L'Insee y travaille actuellement. L'étude n'étant pas achevée, je ne dispose pas de chiffres à l'appui de cette proposition. Nous pouvons également raisonner en termes d'évolution. Nous chercherions ainsi à connaître le nombre de Français voyant leur pouvoir d'achat augmenter et le nombre de Français subissant une diminution de celui-ci, et pour quelles raisons. Nous pouvons en effet supposer qu'une diminution du pouvoir d'achat peut résulter de paramètres qui n'ont rien de pathologique, comme le départ en retraite. La commission a été frappée par l'incapacité dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui de déterminer ces éléments. De telles mesures sont réalisables par l'Insee à un horizon relativement proche. Ici aussi, nous ne disposons pas de chiffres pour étayer cette piste.

Notre troisième recommandation porte sur les dépenses contraintes. Nous les avons étudiées en détail et nos propositions sont concrètes. Comme vous le savez, il existe deux façons de concevoir les dépenses contraintes. La première est de confectionner un paquet de dépenses considérées comme nécessaires ou inévitables, auxquelles tout Français doit pouvoir prétendre. Parmi ces dépenses, on trouvera le logement, l'alimentation et l'habillement. En France, l'Insee a considéré les produits les moins sensibles aux prix et donc supposés les plus nécessaires. Des travaux ont aussi été conduits au Canada. De telles études se révèlent vite normatives. Il faut rapidement fixer un montant de dépenses alimentaires nécessaires et, si l'on veut réaliser un travail sérieux, rentrer dans le détail. Qu'est-ce qu'une dépense « nécessaire » ? Manger cinq fruits et légumes par jour ? Si oui, lesquels ? La commission a jugé que cette piste était intéressante et qu'elle méritait de faire l'objet d'études,

mais notre groupe, de par sa composition, ne s'est pas senti légitime pour avancer une proposition concrète.

En revanche, nous avons élaboré avec l'Insee un indicateur, lui aussi très normatif, mais moins subjectif que le précédent. Cet indicateur s'intéresse à l'ensemble des dépenses pré-engagées, soit celles faisant l'objet d'un contrat ou d'abonnement. Nous ne prétendons pas ici saisir les dépenses les plus nécessaires. Par exemple, les dépenses d'habillement et d'alimentation, excepté les frais de cantine ne se font pas par contrat ni par abonnement. Nous avons inclus les loyers et toutes les charges liées au logement - eau, gaz, électricité, chauffage, services de télécommunications, télévision, assurances, services financiers et frais de cantine. Notre seule frustration réside en notre niveau d'information insuffisamment fin pour inclure les abonnements de transports dans ce calcul. Nous avons ensuite demandé à l'Insee de réaliser un calcul sur une longue période. Les conclusions en sont intéressantes et justifieraient, de notre point de vue, une publication régulière par l'Insee. Dans les années 60, les dépenses pré-engagées mobilisaient environ 13 % du revenu, contre près de 30 % en 2006. Il est à noter que le poste qui donne sa pente ascendante à la courbe est celui du logement, alors que l'on pense plus spontanément aux abonnements de téléphonie mobile ou de télévision. Même si ces derniers ont beaucoup augmenté, ils représentent aujourd'hui une part relativement modeste des dépenses pré-engagées. Enfin, les dépenses pré-engagées présentent un caractère fortement inégalitaire. Elles représentent trois-quarts des revenus des personnes qui perçoivent les 20 % des revenus les plus bas contre un quart des 20 % des revenus les plus élevés. Il nous semble légitime de suivre de près ces dépenses, année après année, non seulement parce que des évolutions significatives y sont observées mais aussi parce que c'est un moyen de mesurer l'évolution des inégalités.

Nous avons représenté nos trois premières propositions sur un graphique en base 100 en 1990. Nous pouvons constater qu'elles « s'emboîtent » : nous pouvons calculer à la fois le pouvoir d'achat de l'ensemble des ménages, un pouvoir d'achat libéré des dépenses pré-engagées puis un autre libéré des dépenses pré-engagées par unité de consommation. Le même graphique en termes de taux de croissance donne des écarts de +2,3 % pour le pouvoir d'achat global et de +1,4 % pour le pouvoir d'achat libéré par unité de consommation.

J'en arrive à notre quatrième proposition, relative au logement. Ce sujet a suscité beaucoup de débats au sein de notre commission. On constate que le logement n'est considéré que de manière incomplète par les statistiques habituelles de revenus et de prix. Celles que l'Insee publie enregistrent les loyers, les charges et les intérêts versés. En revanche, elles ne prennent pas en compte le remboursement des emprunts au motif légitime que ce remboursement a pour contrepartie l'acquisition d'un actif, et donc un enrichissement. L'indice des prix à la consommation, lui, intègre les loyers et les charges mais pas le coût d'acquisition d'un logement car on considère que c'est l'acquisition d'un actif et pas celle d'un bien de consommation. On peut comprendre ces choix si on adopte la logique de la Comptabilité Nationale. La commission a été surprise par le fait que l'on trouve en France des statistiques de variations de stock et de flux nets, mais pas d'indicateur de remboursement d'emprunt. Cela relève d'ailleurs moins de l'Insee que de la Banque de France. Notre commission demande donc qu'un tel indicateur de remboursement d'emprunt soit prochainement créé. Cet outil compléterait notre revenu libéré des dépenses pré-engagées. On pourrait ainsi avoir un indice après dépenses pré-engagées et remboursement d'emprunt. Cette proposition peut choquer les puristes, mais rejoint les autres propositions et permettra d'aller vers une comptabilité de caisse des ménages, peut-être plus compréhensible par le grand public.

Un autre fait surprenant tient en l'absence d'un indicateur du prix des logements neufs. L'Insee publie depuis quelque temps un indice du prix des logements anciens mais les logements neufs nous semblent plus intéressants. Les premiers font généralement l'objet de transactions entre ménages. Quand le prix augmente, l'un des deux ménages en profite. C'est globalement neutre pour l'ensemble des ménages. Dans le cas des logements neufs, c'est la communauté entière des ménages qui fait face aux prix des logements neufs proposés par les promoteurs immobiliers. Cet indice sera sans doute proche de l'indice du prix des logements anciens, mais il reste intéressant. Nous nous sommes aperçus par ailleurs qu'Eurostat avait engagé des travaux pour que les différents instituts statistiques publient des indicateurs sur les logements neufs, dans le but d'apprécier l'inflation des actifs à côté de celle des biens et services.

Sera-t-il pertinent un jour d'agréger l'indice du prix des logements neufs à l'indice des prix à la consommation pour obtenir un indice global de la dépense des ménages ? Cette question, sur laquelle nous ne nous sentions pas légitimes pour trancher, nous a d'abord semblé intéressante. Puis, à la réflexion, le dispositif nous a paru difficile à gérer. Nous nous sommes demandés quelle utilisation en serait ensuite faite. Par exemple, si, en phase de forte hausse des prix de l'immobilier, l'indicateur de la dépense surpasse l'indice des prix à la consommation, quelle conclusion en tirer en matière de politique monétaire ? En phase de ralentissement ou de baisse des prix de l'immobilier, si l'indice de la dépense progresse moins vite que l'indice des prix à la consommation, quelles conséquences tire-t-on sur l'évolution des salaires ou des prestations ? Nous avons vu ces travaux en cours à Eurostat. La commission les a salués sur le principe, mais est restée prudente quant à l'usage qui pourrait en être fait.

Robert Rochefort était membre de notre commission. Peut-être souhaitera-t-il ajouter quelques mots ? Je vous remercie et laisse la parole à Monsieur le président.

### **Robert ROCHEFORT**

Merci Alain pour cet exposé très clair concentré en quatre points. La parole est maintenant à l'assistance.

## **2 Débat**

### **Jean-Louis DUBELLOU, Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)**

L'UNAF est une organisation de consommateurs mais, surtout, une institution créée par les pouvoirs publics pour représenter officiellement les familles. En premier lieu, nous remercions l'Insee pour la qualité remarquable de ce travail. L'Insee est le premier à le dire, l'indice de pouvoir d'achat est un indice de prix et non de dépense. En second lieu, nous remercions la commission Quinet pour son rapport qui apporte beaucoup au débat. Sans acrimonie, j'émettrai néanmoins un petit grief sur la composition de la commission ou tout au moins sur les auditions. L'UNAF travaille depuis très longtemps sur la mesure des dépenses. Certains se souviendront peut-être que nous étions partie prenante active dans les travaux qui ont abouti à la mise en place du SMIC dans les années 50. A cette occasion, nous avons dressé un budget-type qui a servi de base à partir de laquelle le montant du SMIC a pu être évalué. C'était un budget-type pour un célibataire, avec toutes les difficultés normatives, voire subjectives, que ce raisonnement comporte. Nous étions tout de même parvenus à le chiffrer et l'Insee a poursuivi le calcul pendant quelques années. Ce n'est donc pas un obstacle insurmontable.

La prochaine remarque est adressée au Cnis. On ne l'a pas assez affirmé : on ne mesure pas un pouvoir d'achat à partir de prix. Nous savons tous que les prix et les dépenses peuvent varier de façon très différente et, en règle générale, les dépenses ont tendance à évoluer plus vite que les prix. Certaines dépenses ne sont pas enregistrées dans les indices de prix. Nous devons absolument nous orienter vers la création d'un instrument de mesure des dépenses, voire de mesure du coût de la vie. Même si cela ne se fait pas en un jour, je pense qu'il faut jeter les bases d'un tel calcul.

Je me rallie à la proposition de la commission sur l'utilisation d'une échelle d'unités de consommation. Bien entendu, Eurostat, base universelle, reste incontournable. Néanmoins, il ne faut pas non plus s'en retrouver prisonnier. Je rappelle que la toute première échelle d'Oxford distinguait cinq tranches d'âge pour les enfants. Nous utilisons actuellement une échelle incomplète : une césure seulement à 14 ans est insuffisante. Je m'arrêterai là, bien qu'il reste encore beaucoup à dire.

### **Robert ROCHEFORT**

Alain Quinet, il me semble que votre commission comportait des représentants des associations familiales.

### **Alain QUINET**

Un service des consommateurs d'association familiale était représenté. Nous avons privilégié le concours des consommateurs, qui, traditionnellement, pour discuter de ce type de questions, ont peu d'instances. De nombreuses associations familiales étant représentées au Cnis, la présente réunion est importante.

### **Jean-Louis DUBELLO**

Je rappelle que la Confédération Nationale des Familles Chrétiennes (CNFC) est une des composantes de l'UNAF. Les consommateurs disposent certes de données mais ne travaillent pas en permanence sur le sujet.

### **Alain GELY, Confédération Générale du Travail (CGT)**

Mon intervention sera courte, relativement à l'importance du sujet. Ce rapport très attendu est particulièrement bienvenu. Les inégalités, dont certains aspects étaient peu pris en compte dans le rapport Freyssinet, ont été bien développées dans le rapport Quinet. Ce dernier contribue à lever ce vieux malentendu entre pouvoir d'achat, indice des prix et coût de la vie. Il rappelle les sources de malentendus. Il approfondit les décalages de perception et ne se borne pas à opposer des institutions publiques qui seraient autistes et un public mal ou insuffisamment formé. Heureusement, il va au-delà de quelques propos démagogiques : certains dénonçaient « un indice de prix qui ne veut rien dire » en s'appuyant sur ce décalage de perception, bien analysé ici.

Sur les causes profondes de ce malentendu, je rejoins Monsieur le président : le pouvoir d'achat est aussi le numérateur. J'en profite également pour saluer le concept de revenu salarial, conçu et développé assez récemment, qui permet de mieux prendre en compte l'ensemble des revenus salariaux, y compris la précarité. Je ne m'étendrai pas sur ce point parce que ce n'est pas ici notre sujet, mais ce numérateur - peu rémunérateur - est une des causes profondes du décalage et du discrédit injuste qui a pu affecter les publications des statistiques publiques.

Nous approuvons à 90 % les quatre objectifs proposés et les recommandations afférentes. Je suggère toutefois une modification de la formulation du deuxième objectif, sans toucher au fond. A la place de « mesurer les disparités d'évolution du pouvoir d'achat », nous préférons : « mesurer les disparités du pouvoir d'achat et leur évolution ». Les difficultés de communication entre les statisticiens publics et le public peuvent résulter également des évolutions d'indices de prix très peu différenciées, entre les catégories socioprofessionnelles, alors que le sentiment d'inégalité entre ménages face à la hausse des prix et au coût de la vie va croissant.

Nous accueillons avec intérêt et impatience la constitution des comptes de ménages en niveaux, annoncée pour juin 2008 et leur publication. Nous espérons qu'ils seront ensuite rétro-polés. Le Cnis et les statisticiens publics devront toutefois poursuivre le travail de clarification et notamment éviter de faire dériver l'indice des prix à la consommation vers un indice de dépenses. Ce n'est pas par retouches successives pour se rapprocher du porte-monnaie ou de la perception spontanée du public que les choses doivent évoluer, mais plutôt par un travail rigoureux, centré sur la constitution de comptes de ménages en niveau.

Un autre point que nous approuvons très largement et qui n'a pas été développé dans la synthèse est le besoin en indicateurs territoriaux – principalement régionaux.

Je remarque par ailleurs, sauf erreur de ma part, que l'expression « niveau de vie » se traduit par « revenu par unité de consommation ». Cette notion ne tient pas compte des évolutions. C'est un point critiquable.

Nous avons aussi l'impression d'une certaine confusion dans l'utilisation des déflateurs, y compris dans les publications de la statistique publique.

Enfin, je me montrerai très prudent sur l'adoption du terme « revenu libéré » pour désigner le revenu « dégage des dépenses pré-engagées ». Cette expression de « revenu libéré » rappelle immédiatement le slogan publicitaire de la chaîne des magasins E. Leclerc. C'est une source potentielle de confusion. On emploie en fait « revenu libéré » par opposition aux dépenses « pré-engagées », « contraintes », « incompressibles » ou encore « nécessaires ». On pourrait utiliser ici les mots « arbitrables » ou « utilisables ». Une réflexion semble nécessaire sur ce point.

### **Ludovic BOURLES, CGT**

Je prends la suite de mon collègue sur des aspects plus techniques, suivant l'ordre des objectifs et des recommandations.

La publication du pouvoir d'achat est actuellement annuelle. Ma préférence irait à la proposition orale de Monsieur Quinet d'une publication trimestrielle par le biais des notes de conjoncture. Ceci dit, l'essentiel réside en l'utilisation plus fréquente des unités de consommation dans les publications du système statistique public.

Sur la deuxième proposition de décomposition des revenus par décile de niveau de vie, la CGT regrette qu'il ne soit pas demandé de telles décompositions par catégories socioprofessionnelles.

Sur la troisième proposition relative à l'analyse des trajectoires individuelles, nous sommes favorables à la création de bases de données individuelles qui permettront ensuite de construire des agrégats et des décompositions. On pourra ainsi s'intéresser à la tranche de population qui voit baisser son pouvoir d'achat, à celle qui la voit augmenter et créer des tranches d'évolutions intermédiaires.

Nous sommes très favorables à l'idée de poursuivre des recherches approfondies ainsi qu'à celle que la France se pose en moteur au niveau européen.

L'Insee répète depuis longtemps que l'indice des prix n'est pas l'indice du coût de la vie. Nous sommes très favorables à ce que l'on aille vers un indice du coût de la vie. Nous souhaitons que l'on en débattenne et que l'on pose les jalons des premiers travaux.

J'en arrive à l'ajustement de qualité sur l'indice des prix. Chacun émet un avis sur cette question, mais en l'absence de publication par l'Insee de l'ensemble des travaux sur cet effet qualité. On compte à ce jour une seule publication. Le calcul qui était fait sur neuf mois de l'année 2003 et extrapolés à l'ensemble de l'année évaluait l'effet qualité à 0,3 point d'indice sur 2,2. Comme le rapport le précise, c'est l'ajustement de l'effet qualité en cours d'année. Nous attendons maintenant avec impatience la publication des travaux sur l'effet qualité en changement d'année. Une seule étude pourrait peut-être rassembler l'ensemble des effets qualité, aussi bien en cours qu'en changement d'année, et faire l'objet d'une publication régulière.

Après le logement, il reste sans doute des éléments à approfondir, comme le coût de la santé. Y a-t-il eu, par exemple, des publications sur les franchises médicales dans les statistiques publiques ? Nous disposons d'un indice sur le coût des médicaments, dont la tendance à la baisse contraste avec le renchérissement constaté des articles. L'effet qualité ou le partage volume-prix peuvent expliquer ce constat. Je me fais ici l'écho d'une forte demande à laquelle l'Insee semble répondre par de la frilosité. L'étude sur l'effet qualité était brillante mais nous avons l'impression que l'Institut n'est pas allé au bout de la démarche. Nous attendons d'autres travaux de cet ordre.

Pour terminer sur une note moins critique, nous sommes très satisfaits de ce rapport et nous en espérons une mise en œuvre rapide.

### **Yvonick RENARD, Mouvement des Entrepreneurs Français – Fédération des Industries Mécaniques (MEDEF - FIM)**

Je tiens tout d'abord à féliciter tous les contributeurs pour cet excellent rapport.

Au MEDEF, nous nous sommes posé nombre de questions et vous-même, Monsieur Quinet, avez souligné que nous avons en France un rapport particulier à la monnaie. Le numéro 1181 d'*Insee Première* paru en mars 2008 qui titre : « *Francs ou euros – Dans quelle monnaie comptons-nous ?* » nous rappelle qu'on entretient allègrement cette problématique monétaire. Vous avez précisé que ces indices cherchent à suivre l'érosion monétaire. Quelle monnaie avons-nous aujourd'hui ? C'est bien l'euro, me semble-t-il ? J'espère que la Banque de France est représentée dans la salle. Nous pouvons parfois nous demander si nous sommes encore en décembre 1998 où, même à la Banque de France, il se trouvait encore des personnes pour croire que nous allions calculer en 1999 une masse monétaire de la France... Nous sommes toujours dans cette problématique. Il nous paraît dès lors très important que le tableau de l'*Insee* sur le pouvoir d'achat de l'euro soit révisé. Vous ne pouvez pas le corriger par la seule perception nationale de l'inflation. L'euro varie comme la zone de l'Union économique et monétaire.

Je vous félicite par ailleurs de soutenir la notion d'indices catégoriels. Je crois qu'il faudrait assortir cette proposition constructive de plusieurs recommandations quant à leur usage. Il paraît évident que nous ne pourrions pas utiliser ces indices catégoriels d'inflation indépendamment des catégories de revenus. Nous n'allons pas nous mettre à diviser un revenu précis par une moyenne quelconque. Si nous allons vers une individualisation, nous devons veiller à ce que des revenus catégoriels soient corrigés par une inflation catégorielle.

Enfin, les comparaisons au niveau international s'effectuent à parité de pouvoir d'achat. L'*Insee* est-il prêt à s'engager sur des études à parité de pouvoir d'achat entre catégories ? Merci.

### **Robert ROCHEFORT**

Vous avez posé des questions simples, Monsieur Renard. Je vous propose d'écouter une autre intervention avant que Monsieur Quinet ne réponde. Toutefois, je souhaiterais que les interventions s'attachent au sujet précis du rapport. Je suis sûr qu'Alain Quinet aurait beaucoup à répondre à vos interrogations, mais pas forcément en tant qu'auteur principal du rapport présenté aujourd'hui.

### **Gilles POUZIN, CFTC**

Le pouvoir d'achat et sa mesure sont au cœur des préoccupations de la CFTC. Le rapport d'Alain Quinet aborde très bien le problème de la définition du pouvoir d'achat et de sa mesure par la Comptabilité Nationale d'une part et de sa perception par les consommateurs et les travailleurs de l'autre. Des problèmes techniques ont été évoqués, en particulier sur les prix. Nous savons que le débat sur la mesure de l'inflation fait rage. Tous les consommateurs se plaignent de la hausse des prix dans de nombreux domaines et du décalage entre ce qu'ils vivent et ce qui est publié. Parmi les sources de décalage a été évoquée la sous-évaluation relative, dans l'indice des prix, des charges fixes et contraintes qui pénalisent le plus le budget des Français, notamment les charges d'habitation, d'intérêt, d'entretien et de chauffage.

Mes collègues en ont parlé, une autre source de malentendu sur l'inflation tient en la prise en compte de l'obsolescence comme facteur d'atténuation de la hausse des prix. Nous savons que lorsqu'un produit évolue, que son remplaçant est plus perfectionné et que l'ancien produit est retiré du marché suite à la commercialisation de son successeur, si le nouveau et l'ancien produit sont vendus au même prix, il s'agit, du point de vue de l'indice des prix, d'une baisse de prix. Mais, comme le modèle précédent n'existe plus, les consommateurs, eux, doivent bien déboursier la même somme pour se procurer ce nouveau bien. Ainsi, la baisse des prix des produits technologiques, vraie réalité sur le plan statistique, se confronte à une même contrainte budgétaire pour les ménages. Il serait appréciable de reconsidérer cet aspect pour mieux mesurer l'inflation.

En ce qui concerne le pouvoir d'achat lui-même, il serait souhaitable de savoir si l'on parle du pouvoir d'achat des revenus ou de celui du patrimoine. Vous avez abordé cette question par différents aspects, notamment la comptabilisation des charges d'intérêts d'acquisition du logement. Je ferai remarquer que la mesure du pouvoir d'achat fondé sur le revenu disponible brut intègre, en fait, le patrimoine de façon insidieuse, par le biais des dépenses imputées. On considère ainsi que les propriétaires se versent un loyer fictif qui correspond au loyer que payent les locataires et dont ils

n'ont pas à s'acquitter. Ces loyers imputés fictifs augmentent au même rythme que les loyers payés par les locataires. Ils représentent 12 % des revenus disponibles des Français, si j'en crois l'étude de l'Insee sur le sujet. Ces loyers ont augmenté de 3,2 % par an entre janvier 2001 et 2006. Du fait de la hausse de ces loyers fictifs que ne se versent pas les propriétaires, on considère que le pouvoir d'achat des propriétaires augmente aussi. C'est certainement juste du point de vue de la Comptabilité Nationale, mais on mesure ainsi le pouvoir d'achat du patrimoine, et non plus seulement des revenus du travail et de la redistribution. On intègre au calcul des revenus théoriques liés au fait de posséder quelque chose. En outre, ces loyers fictifs pèsent sur le revenu disponible de tous les Français et comme il y a plus de propriétaires que de locataires, les loyers imputés sont supérieurs aux loyers payés. Du fait de l'augmentation des loyers, on attribue donc aux 43 % de locataires une hausse de pouvoir d'achat, alors qu'il s'agit au contraire d'une perte nette. Ce point participe sans doute au décalage entre la perception qu'ont les ménages du pouvoir d'achat et la mesure réalisée par la Comptabilité Nationale.

L'intérêt de mesurer le pouvoir d'achat au global ou par unité de consommation a été suffisamment débattu. Néanmoins, force serait de constater que les outils de mesure du pouvoir d'achat sont contestés aujourd'hui moins à cause de la mesure elle-même - qui jusqu'ici faisait consensus - qu'à cause du pouvoir d'achat lui-même et de l'utilisation qui en est faite. Depuis des années, nous assistons à des compressions de salaires, au gel des augmentations et au durcissement des conditions de travail. Les employeurs renvoient les salariés vers les statistiques en leur disant qu'il n'y a pas d'inflation, que leur pouvoir d'achat augmente et que tout est donc parfaitement normal. Dans le même temps, on voit de plus en plus de personnes qui ne parviennent plus à vivre dans la dignité avec leurs revenus actuels. Une petite étude de la CFTC a démontré qu'un couple d'ouvriers ou d'employés avec deux enfants vivant en périphérie d'une grande ville avait besoin de 3 400 euros de revenus mensuels pour vivre dignement. Ce montant est à peine supérieur au salaire médian et très au-dessus du SMIC. On se rend donc compte que le SMIC ne permet pas de vivre. La revalorisation du SMIC devient une nécessité mais reste insuffisante pour régler ce problème du pouvoir d'achat.

De même, la récente baisse du chômage qui était saluée dans les statistiques présente un double tranchant car elle s'accompagne d'une hausse des emplois précaires. On en arrive à des situations où des personnes occupent certes un emploi, mais un emploi à quart de temps dont les revenus sont insuffisants pour vivre. Certains acceptent de travailler le dimanche pour toucher la prime sans laquelle ils ne peuvent pas boucler leur fin de mois. Tout ceci démontre l'importance de débattre de l'outil de la mesure du pouvoir d'achat. Celui-ci est destiné à rendre compte de la situation réelle des ménages, non à servir d'index de politique salariale. Mais un jour ou l'autre, il faudra bien augmenter les salaires. Il en va de la consommation, du financement de la protection sociale et des recettes fiscales, puisque je rappelle que les revenus du travail sont plus taxés que les bénéfices des entreprises.

### **Robert ROCHEFORT**

Merci Monsieur Pouzin. Le champ de votre intervention est là encore très large, bien que directement en rapport avec notre sujet. Je saurai gré aux prochains intervenants de veiller à la concision de leurs remarques.

### **Édouard PETITJEAN, CLCV (association de consommateurs)**

Je commencerai par remercier la commission de la qualité de ses travaux, auxquels nous avons été associés. Ses propositions nous paraissent aller dans le bon sens. Peut-être mettront-elles un terme à l'emploi de l'expression « perception des ménages » en démontrant que les ménages avaient une réelle pertinence dans l'appréciation de l'évolution de leur pouvoir d'achat.

Pour une plus grande lisibilité, la commission a choisi de présenter un nombre restreint d'indicateurs. Il s'agit en soi d'une très bonne démarche de pédagogie et de communication envers le grand public. Néanmoins, les utilisateurs de la statistique publique que nous sommes ont besoin de chiffres détaillés, car il nous appartient d'analyser les résultats de ces différents indicateurs. Aussi, nous souhaiterions que des indicateurs plus détaillés soient publiés pour les utilisateurs de la statistique publique.

Ma deuxième remarque concerne la disparité des situations des ménages selon les catégories socioprofessionnelles. De nombreuses études démontrent ces fortes disparités et justifient la réalisation de travaux pour mieux les appréhender. La question du logement par exemple témoigne de l'existence de situations très diverses. Dans tous les domaines que la commission a abordés, à travers les dépenses contraintes ou les dépenses d'équipement, le logement se révèle être un poste majeur. Or, il donne lieu à trois cas de figure très distincts, qui mériteraient que des indicateurs spécifiques soient créés : le cas du locataire, celui du propriétaire et celui enfin du primo-accédant en cours d'emprunt. Un rapport du Conseil d'Analyse Stratégique fait état de grandes disparités de situations pour les ménages. Beaucoup mériteraient de se voir consacrer des indicateurs spécifiques.

Nous regrettons aussi la non-prise en compte du transport dans les dépenses contraintes. Le transport, c'est effectivement les transports en commun, mais il ne faut pas oublier le transport automobile, et donc les dépenses de carburant. Pour un ménage, il s'agit bien d'une dépense contrainte quand l'automobile est la seule solution pour se rendre au travail ou emmener ses enfants à l'école. Une réflexion complémentaire pour intégrer ces dépenses aux dépenses contraintes nous semble souhaitable.

Je m'intéresserai maintenant à l'Indice des prix à la consommation (IPC). Celui-ci mesure une inflation d'offre. Est-il envisageable de mesurer une inflation de demande, pondérée par la consommation réelle des ménages ? Cela rejoint la question de l'effet qualité, qui a un réel impact sur la mesure de l'inflation. Aujourd'hui, il existe des standards de consommation, notamment en matière de produits technologiques, or l'indice actuel nie l'existence de ces standards puisqu'il s'appuie sur l'évolution des prix de produits que les ménages achetaient il y a dix ans, et qui sont obsolètes ou n'existent plus. Quand on compare inflations d'offre et de demande, on trouve des différences significatives qui reflètent l'évolution des normes de consommation. Il semble souhaitable que la mesure du pouvoir d'achat intègre l'évolution des standards de consommation.

Ma dernière remarque concerne le Cnis et peut-être une sphère plus large. L'enquête Budget des Familles est réalisée tous les cinq ans. Bien que nous comprenions que chaque enquête est coûteuse, nous ne pouvons que regretter la périodicité trop rare de celle-ci. Nous perdons ainsi de nombreuses informations quant à l'évolution de la structure des ménages et de leur consommation.

### **Patricia FERRAND (CFDT)**

Je rejoins les remarques déjà formulées par les autres intervenants. Je tiens néanmoins à souligner l'intérêt du rapport. Je n'aurai qu'une question, moins technique que celles posées jusqu'à présent. La commission nous propose aujourd'hui de nouveaux indicateurs pour compléter la statistique et la renforcer. Mais a-t-on pensé à la façon de communiquer sur ces indicateurs, tant auprès des utilisateurs qu'auprès du grand public ? Existe-t-il une stratégie et un plan de communication ?

### **Robert ROCHEFORT**

Le moment est peut-être venu de laisser Alain répondre. Certaines des questions s'adressent également à l'Insee. D'ailleurs, des outils ou études existent indépendamment du rapport.

### **Alain QUINET**

Pour répondre à vos questions et remarques, je vais brièvement vous expliquer notre démarche.

Les travaux de notre commission étaient guidés par l'exigence de comparabilité entre pays qui prévaut dans le contexte européen et aussi dans le temps. Notre ambition était de créer des outils facilement utilisables par d'autres pays. Nous devions en outre pouvoir construire des séries des années 60 à nos jours. Cela explique notamment notre choix des unités de consommation, dont l'échelle est reconnue au niveau international et utilisée par d'autres pays. Ces raisons expliquent également notre scepticisme vis-à-vis du « chariot-type ».

Je m'excuse d'ailleurs que notre commission n'ait pas interrogé l'UNAF sur cette question. Chaque association représentée au sein de notre commission proposait un chariot-type différent, dont l'entretien au-delà de quatre ans se révélait d'ailleurs difficile. Or notre souci était de retenir des méthodologies qui permettent de suivre les choses dans le temps.

La commission a beaucoup discuté sur le choix du vocabulaire approprié. Pour être honnête, aucune de nos propositions ne nous satisfait pleinement. Le « pouvoir d'achat par unité de consommation » nous paraissait trop technique, tout comme le « pouvoir d'achat arbitral ». Le « pouvoir d'achat des familles » posait problème dans le cas de ménages d'une personne. On avait pensé à « pouvoir d'achat individuel ». Il nous a été répondu que cette expression ferait penser à une individualisation totale du calcul et que les gens ne comprendraient pas. L'expression « niveau de vie », label utilisé par l'Insee, pouvait entraîner une confusion avec « coût de la vie ». La remarque sur la connotation publicitaire de l'expression « pouvoir d'achat libéré » ne nous surprend pas. Je l'approuve, d'ailleurs. « Pouvoir d'achat » nous semblait également très technique. Nous nous sentons à l'aise avec les concepts mais moins avec le vocabulaire. Si le Cnis ou l'Insee préfère un autre vocable, la commission n'en sera pas froissée.

La question du choix d'un indice du coût de la vie ou d'un indice des prix a fait l'objet de nombreux débats. Pour ma part, coût de la vie et prix ne peuvent être placés sur le même plan. L'évolution des prix est subie dès lors que l'on choisit son panier de consommation. Dans l'indice du coût de la vie, on mélange à la fois des évolutions subies des prix et des choix de consommation. Cela me paraît quelque peu compliqué. Ceci dit, nous recommandons vivement que l'Insee se lance dans une analyse du coût de la vie. Un bon angle d'attaque serait de faire une décomposition par fonctions : combien cela coûte pour se déplacer ? se chauffer ? se soigner ? etc. Je dois admettre que la mise en œuvre de cette recherche peut vite s'avérer « diabolique »... J'avoue que la masse de questions posées à laquelle il fallait répondre m'a impressionné, mais je n'oublie pas qu'il s'agit là d'un champ de recherches.

Le pouvoir d'achat par unité de consommation fait partie des chiffres publiables à périodicité trimestrielle. Sur d'autres sujets comme les dépenses contraintes, des chiffres annuels suffisent.

L'euro présente pour moi deux mystères. Premièrement, je ne m'explique pas la persistance en France d'un décalage qui semble s'être résorbé dans les autres pays. Deuxièmement, on constate un autre écart entre la mesure de « l'effet euro » par l'Insee, qui est de l'ordre de 0,3 %, et le fait que la monnaie européenne reste une des causes majeures de l'inflation pour les Français. Je ne pense pas que l'euro ait joué un rôle aussi important que celui que les Français lui attribuent. Mon avis, qui n'est pas celui de la commission, est que l'effet euro est un irritant. De nombreux produits de consommation courante se sont vu appliquer des arrondis désagréables. En dépit de tout cela, je suis convaincu que le logement est la dépense qui a pesé le plus sur les ménages depuis dix ans. Même si l'Insee s'était trompé d'un facteur de 1 sur 2, le logement resterait néanmoins le poste le plus conséquent.

En ce qui concerne l'équilibre de nos propositions, je ne suis pas persuadé de l'utilité de recourir à des indices de prix catégoriels. Nous en avons étudié certains de près, comme les indices de prix des propriétaires, celui des locataires, etc. Il en ressort de faibles écarts sur courtes périodes, de l'ordre d'un dixième ou deux. En revanche, des indices par catégorie de revenus me semblent intéressants.

Je laisserai le soin à l'Insee de répondre aux questions plus techniques. J'insisterai néanmoins sur le défi lancé à l'Institut de faire preuve de pédagogie et de recherche. Je souscris à la remarque du représentant de la CGT sur le manque de mesure de l'effet qualité sur l'IPC. Moi-même, je m'interrogeais sur cet effet. Je m'imaginai que derrière la collecte, il y avait un lourd dispositif de traitement des données, alors qu'il n'en est presque rien. Notre commission a littéralement harcelé Jean-Louis Lhéritier pour qu'il nous éclaire sur ces questions. La transparence dont il a fait preuve m'a rassuré. L'Insee aurait tout à gagner à en faire de même vis à vis du public. C'est en ce sens que l'Institut manque de pédagogie.

## **Robert ROCHEFORT**

Merci Alain. Je propose à l'assemblée d'entendre nos collègues de l'Insee qui ont travaillé tout en collaborant avec la commission Quinet. Fabrice Lenglar, Chef du Département des Comptes

Nationaux, nous expliquera comment la Comptabilité Nationale appréhende l'IPC et le pouvoir d'achat. Stéfano Lollivier nous éclairera ensuite sur l'aspect des conditions de vie socioéconomiques des ménages.

### 3 L'impact des préconisations du rapport sur le système d'informations

#### Fabrice LENGART

J'exposerai ici la façon dont la Comptabilité Nationale compte répondre aux propositions de la commission Quinet. Je me permettrai ensuite de répondre à des questions de l'assistance qui touchaient plus spécifiquement mon domaine.

S'agissant des efforts que nous sommes prêts à consentir, nous nous proposons en premier lieu de mieux communiquer sur les chiffres que nous avons à disposition, et ce à brève échéance. La note de conjoncture, dans sa fiche sur le revenu des ménages, comportait déjà un encadré sur le pouvoir d'achat et le pouvoir d'achat par unité de consommation. Par ailleurs, à l'occasion de la campagne annuelle de comptes le 15 mai prochain, nous essaierons de mieux communiquer à la fois sur le pouvoir d'achat par unité de consommation et aussi sur le revenu « arbitral », plutôt que « libéré ». Ce terme est peut-être plus technique, mais moins connoté. Cet effort prendra notamment la forme de la refonte d'une partie du site internet que l'Insee réserve aux Comptes Nationaux. L'idée est de créer un sous-site où seraient rassemblées et offertes au grand public l'ensemble des données produites par la Comptabilité Nationale, sur les revenus, le pouvoir d'achat et la consommation des ménages. Nous espérons ainsi répondre en même temps aux première et troisième propositions de la commission Quinet.

Par ailleurs, nous menons des travaux conjoints avec la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, qui visent à éclater le compte des ménages en Comptabilité Nationale. J'attire votre attention sur la lourdeur de ces travaux, qui relèvent quasiment de la recherche appliquée. Beaucoup de temps et de minutie seront nécessaires pour confronter et concilier des sources d'information très éloignées les unes des autres à l'origine. L'intérêt de la Comptabilité Nationale est qu'elle constitue un cadre bouclé et cohérent d'un point de vue macroéconomique. Nombre d'informations intégrées aux comptes des agents institutionnels proviennent à la fois des administrations publiques dont la source statistique est la direction générale de la comptabilité publique (DGCP), et du compte des entreprises, puisque le département des Comptes nationaux s'appuie également énormément sur la statistique des entreprises. De ce fait, d'un point de vue macroéconomique, le compte des ménages en Comptabilité Nationale est construit « en miroir ». Ainsi, les salaires reçus par les ménages ne sont rien d'autre, en Comptabilité Nationale, que les salaires que les entreprises et les administrations publiques déclarent verser. Nous utilisons donc peu de données recueillies directement auprès des ménages – typiquement, les données issues des enquêtes menées par la DSDS. Il a été mentionné que des travaux seraient publiés en juin prochain. Il est exact que nous essayons de produire un premier document, qui aura plutôt valeur de papier de recherche pour des colloques. Mais nous sommes encore loin du moment où l'Insee pourra publier un compte des ménages éclatés par catégories, dûment labellisé. Nous y travaillons d'arrache-pied et nous pouvons affirmer que cette tâche est fort intéressante et stimulante.

Je souhaitais également réagir à l'intervention du représentant de la CFTC. Ce dernier a interpellé la Comptabilité Nationale sur la pertinence d'intégrer les loyers imputés au calcul des revenus. Je ne rentrerai pas dans le détail car le débat deviendrait très technique. Je vous renverrai plutôt à un dossier paru en juin 2007 dans un numéro de *L'Économie française*, que vous trouverez aisément sur le site internet de l'Insee. On y décrit la méthode de comptabilisation des revenus et on y détaille la question des revenus imputés dont les loyers des ménages propriétaires occupant leur logement constituent la principale composante. Il est exact qu'il gonfle le niveau des revenus des ménages. Mais la Comptabilité Nationale a parfaitement raison de les considérer parce qu'un ménage propriétaire se rend un service de logement à lui-même, de même qu'un ménage qui cultive un potager et qui en consomme les produits se rend un service en nature. Ce service augmente à la fois son revenu et sa consommation.

En revanche, l'affirmation selon laquelle le revenu imputé modifie la mesure du pouvoir d'achat est totalement erronée. Si vous ôtez les revenus imputés des revenus globaux et que vous calculez le pouvoir d'achat des revenus sur cette base, vous arrivez à des évolutions tout à fait comparables. Dans le dossier de *L'Économie française* sur la période 2000-2006, le pouvoir d'achat des ménages est calculé hors et avec revenus imputés. Avec revenus imputés, la moyenne augmente de 2,5%, hors revenus imputés, elle s'accroît de 2,6%. C'est quasiment la même chose. L'imputation augmente certes les revenus mais la variation de ces revenus imputés est souvent attribuable à un effet de prix. Dans la structure du compte des ménages, les loyers pèsent plus, mais le poids que vous donnez aux déflateurs des loyers pèse également plus. C'est par conséquent un faux problème, en pratique, pour ce qui concerne la mesure de l'évolution du pouvoir d'achat.

Peut-être devons-nous y voir une question de vocabulaire : quand un comptable national parle de pouvoir d'achat, il ne parle que d'évolution, jamais de niveau. Lorsque l'on parle des revenus en niveau, on reste en nominal, c'est-à-dire en euros courants. Mais le pouvoir d'achat, c'est simplement l'évolution du revenu auquel on applique le déflateur de la dépense de consommation des ménages.

### **Stéfan LOLLIVIER**

La statistique sociale a trouvé un grand intérêt à ce rapport. Ce dernier, suite au rapport du Conseil d'Analyse Économique, nous permet de progresser en matière d'indicateurs. Je ne reviendrai pas sur les indicateurs macroéconomiques. Pour le reste, je note que la statistique sociale est encouragée à poursuivre ses travaux en vue de produire des indicateurs par unités de consommation ainsi que des variantes. Sur ce qui relève de la production statistique pure, comme l'a indiqué Fabrice Lengart, la DSDS participe aux travaux sur la décomposition du revenu et de la consommation.

Par ailleurs, je rappelle qu'à l'été prochain seront publiés les résultats de l'enquête revenus fiscaux, qui prennent en compte la totalité des revenus du patrimoine. Cette enquête permet de répondre au reproche selon lequel nous mesurerions mal les revenus du patrimoine non déclarés au fisc. Il sera dorénavant possible d'étudier l'évolution de ces revenus dans l'ensemble ou par catégorie. Ainsi peut-être saurons-nous produire des travaux plus conformes à la demande.

De la même façon, des avancées sont attendues en début ou fin d'année prochaine sur l'utilisation de panels pour fournir des éléments sur les trajectoires individuelles. J'ai répété dans l'inter-formation qu'il était anormal que la statistique publique ne fournisse pas le pourcentage de personnes qui voient leur pouvoir d'achat augmenter ou diminuer et dans quelles proportions. De même que pour les revenus, nous allons nous employer à combler cette lacune.

Il nous faudra poursuivre les travaux méthodologiques sur les dépenses et progresser sur l'indice des prix des logements neufs. Nous convenons que ceux-ci font défaut dans le dispositif.

Je suis plus dubitatif sur ce qui se rapporte au coût de la vie. J'approuve l'idée qu'il faille progresser dans la mesure des prix moyens qui s'imposent aux consommateurs – prix moyens du matériel HI-FI, de l'automobile, de la micro-informatique – et que nous devons intégrer à ce calcul les aspects de qualité. Je pense même que travailler sur le coût des fonctions serait nécessaire. Mais l'exercice est moins simple qu'il n'y paraît. Par exemple sur le coût de l'alimentaire, doit-on se baser sur la ration calorique quotidienne minimale ou sur un autre critère ? La statistique publique seule ne peut quantifier ce qui ne relève pas de sa discipline. De même, l'expression « coût de la vie » signifie « ce qu'il faut pour vivre ». Aucun institut de statistique ne publie, à ma connaissance, un tel indicateur. Ce concept est normatif, comme celui de la pauvreté, mais ce dernier est défini par un règlement du Conseil de l'Europe. Ce règlement établit au niveau européen que sont pauvres les personnes qui ne peuvent accéder aux modes de vie jugés normaux. On a ensuite traduit cette notion en termes statistiques en décidant que la pauvreté correspondait à 60 % de la médiane des revenus. On pourrait définir de la même façon le coût de la vie, en se fondant simplement sur les prix moyens ou en y intégrant l'effet qualité ou plus encore... De mon point de vue, il ne s'agit pas seulement d'un problème statistique. Cette discipline ne peut seule répondre à des questions de société, même si elle peut en éclairer certains aspects.

La réalisation de l'enquête Budget de Famille fait partie du prochain programme à moyen terme. Annualiser cette opération me paraît difficile, compte tenu des nombreuses demandes d'annualisation

que nous avons déjà reçues. Je rappelle que cette enquête seule mobilise 3 millions d'euros du budget public. De plus, elle nécessite trois visites extrêmement lourdes auprès de 20 000 personnes, auxquelles il est demandé de noter scrupuleusement sur un formulaire absolument toutes les dépenses effectuées pendant quinze jours. De plus, annualiser cette enquête pose le problème de la disproportion entre l'outil déployé et l'objectif poursuivi. Nous pouvons nous demander si nous avons vraiment besoin d'une enquête aussi lourde chaque année. Nous pourrions en revanche étudier la possibilité d'utiliser des sources alternatives entre deux enquêtes. Nous y reviendrons au cours du point sur le prochain moyen terme.

#### **Robert ROCHEFORT**

Je vous remercie de ce vaste panorama. Vous avez ouvert beaucoup de portes. Je constate qu'aucune intervention, question ou réponse, ne contredit le sentiment que nous progressons. La règle du jeu de notre formation veut que l'on tente de rédiger un avis portant sur chaque sujet abordé pendant nos réunions et qui tienne compte des éléments apportés par vos questions et vos réponses. Notre proposition d'avis est la suivante.

#### **4 Proposition d'avis**

##### **Françoise DUSSERT**

*« Le Conseil se félicite de la pertinence du rapport de la commission « mesure du pouvoir d'achat des ménages ». Il note que la qualité technique des indicateurs de prix et de pouvoir d'achat produits par l'Insee est réaffirmée. Cependant, ces indicateurs répondant à des objectifs d'analyse macroéconomique, ils ne permettent pas de rendre compte de la diversité des niveaux de vie des Français. Le Conseil recommande que l'Insee mette davantage en avant dans ses publications les évolutions du pouvoir d'achat ramené au niveau individuel, en tenant compte des évolutions démographiques. Il recommande également de les compléter par des indicateurs faisant référence aux dépenses pré engagées et par des analyses des évolutions individuelles de revenu. Il encourage la poursuite de la participation française aux travaux européens expérimentant un indice du coût du logement pour les propriétaires occupants. Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des mesures proposées au cours du moyen terme 2009-2013 dans les différents domaines concernés. Il encourage la poursuite de ces premiers travaux, notamment autour de l'effet qualité, pour progresser vers une meilleure appréciation des différents éléments qui permettraient de préciser une notion de coût de la vie. Il souhaite que l'Insee développe les exercices d'explicitation de ces notions complexes et difficiles à comprendre par les usagers ».*

##### **Robert ROCHEFORT**

Cet avis vous semble-t-il rendre compte de notre analyse ?

##### **Alain GELY**

La phrase « *les évolutions du pouvoir d'achat ramené au niveau individuel* » ne traduit pas le souhait de diversifier les approches par déciles, par catégories socioprofessionnelles ou par d'autres critères. Est-ce une manière de dire « *par unité de consommation* ? »

##### **Françoise DUSSERT**

On peut effectivement le dire ainsi.

**Robert ROCHEFORT**

Nous devons trouver une façon d'indiquer que les unités de consommation sont le meilleur moyen de faire intervenir des notions individuelles. Sinon, elles deviennent un argument technique compris de nous seuls, me semble-t-il.

**Yvonick RENARD**

Je crains que le qualificatif « *individuel* » n'engendre des frustrations. Le mot « *catégoriel* » serait plus indiqué et appellerait plus de contributions. Accessoirement, l'Insee peut-il indiquer combien de « joueurs » ont essayé de calculer l'inflation *via* l'instrument de son site internet ?

**Stéfan LOLLIVIER**

L'information est calculée, mais pas disponible en séance

**Alain GELY**

Pour une fois, la CGT est en accord avec le MEDEF sur le remplacement du mot « *individuel* » par « *catégoriel* » dans la phrase « *les évolutions du pouvoir d'achat ramené au niveau catégoriel* ». Cela sous-entend les catégories socioprofessionnelles, les déciles et toutes les catégories éventuellement pertinentes.

**Alain QUINET**

Je trouve l'expression d'Alain Gely : « *disparités de pouvoir d'achat et leur évolution* » très précise.

**Alain GELY**

Et je la soutiens !

**Ludovic BOURLES**

Le Conseil « *encourage la participation française aux travaux européens* ». Si l'Europe met ses études en sommeil, l'Insee continuera-t-il ses travaux ?

**Philippe CUNEO**

Je n'ai pas l'impression que cette situation puisse survenir.

**Robert ROCHEFORT**

Je propose de terminer l'avis par : « *Le Conseil recommande que ses propositions soient mises en œuvre dès 2008.* »

**Françoise DUSSERT**

Nous mentionnons déjà des propositions à mettre en œuvre dès 2009.

**Robert ROCHEFORT**

L'Insee semblant approuver cette recommandation, nous n'avons aucune raison de nous en priver.

**Ludovic BOURLES**

En tant qu'acteur social, nous formulons des demandes depuis des années. Il serait donc judicieux de mentionner « dès 2008 ». Si l'Insee est à même de remplir son mandat, tant mieux !

**Robert ROCHEFORT**

Si vous en êtes d'accord, nous en resterons là sur ce premier point de l'ordre du jour. Comme d'usage, cet avis sera transmis à l'Assemblée du Cnis. Je remercie Alain Quinet et Nicolas Ferrari. Je rappelle que le rapport est consultable sur le site internet du Cnis.

Nous pouvons donc passer au deuxième point, qui concerne le bilan du programme à moyen terme 2004-2008 et le prochain programme 2009-2013. Il revient à Bernard Guibert de nous présenter d'abord le bilan.

**II. Programme à moyen terme 2009-2013****1 Bilan du programme à moyen terme 2004-2008****Bernard GUIBERT**

La tâche prioritaire des cinq dernières années était l'achèvement du premier cycle quinquennal des enquêtes annuelles du recensement de la population selon la nouvelle méthode. Le second fait marquant du précédent programme à moyen terme du Cnis 2004-2008 est sans doute la refonte de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV). Celle-ci est dorénavant couplée avec le panel européen SILC sur les statistiques de revenus et de conditions de vie (Statistics on Income and Living Conditions). Le troisième axe important du bilan du programme consiste en la multiplication d'enquêtes longitudinales pour suivre les évolutions individuelles. Le quatrième est la rénovation du dispositif d'observation des prix, dont nous venons incidemment de parler. Certains thèmes dits de société ont fait l'objet d'observations plus particulières, notamment l'intégration des descendants d'immigrés, l'impact des phénomènes de délinquance sur les victimes et la réponse pénale à ces phénomènes. De manière générale, ce programme est marqué par l'intégration croissante dans le système statistique européen.

Pour replacer ce bilan dans son contexte d'origine, il suffit de reprendre les avis émis par le Cnis en décembre 2003 sur le programme à moyen terme 2004-2008 de la formation.

**Avis n°1**

Le premier avis portait sur l'achèvement du premier cycle d'enquêtes annuelles de recensement de la population d'après la loi du 27 janvier 2002. Ce cycle se terminera à la fin de cette année avec la publication des premières populations légales au niveau des communes. Les projections de populations ont pu être publiées dès 2006. Pour le prochain programme à moyen terme, un fichier de recensement sera produit chaque année. Ce dernier regroupera de manière glissante les cinq enquêtes annuelles précédentes et fournira les statistiques détaillées nécessaires à tous les niveaux d'organisation du territoire. La Commission nationale permanente d'évaluation du Recensement de la population, créée en 2004, a continuellement suivi la qualité de la collecte et de la communication de l'Insee en particulier avec les communes. Ces dernières sont à la fois productrices et consommatrices des données du recensement. Les efforts de communication entrepris au cours du programme à moyen terme 2004-2008 devront être reconduits avec ténacité et énergie pendant toute la durée du suivant. Au terme de ce premier cycle d'enquêtes annuelles du recensement les résultats seront

accessibles à tous. Chaque année, la population légale de chaque commune fera l'objet d'une publication.

Dans le premier avis, le Cnis souhaitait que le RIL (répertoire des immeubles localisés) soit étendu aux communes de moins de 10 000 habitants et que la question des zonages pertinents fasse l'objet d'une réflexion. Satisfaire le premier vœux se révèle impossible, à la fois pour des raisons de compétences de l'Insee et pour des raisons juridiques. Le zonage fin pour les communes de moins de 10 000 habitants où le recensement est exhaustif tous les cinq ans s'appuiera sur le référentiel à grande échelle (RGE) qui est administré par l'Institut Géographique National (IGN). Par ailleurs, un groupe de travail vient d'être mandaté pour étudier les nouveaux zonages qu'appellent les évolutions déjà constatées à partir des premiers résultats du recensement.

Le Cnis recommandait également dans cet avis le perfectionnement des questionnaires du recensement de la population et l'articulation de celui-ci avec les autres sources de données.

Le questionnaire a évolué sur deux volets seulement : le logement et l'emploi. L'enquête logement est maintenant greffée sur le recensement de la population. Cette question est aussi examinée dans le cadre de la formation Urbanisme, équipement et logement (UEL). Par ailleurs, la définition de l'emploi au sens du Bureau International du travail (BIT) est prise en compte dans la feuille de recensement proprement dite.

Pour mieux articuler le recensement de la population avec les autres sources de données, un rapport qui a été présenté en juin 2004 devant l'inter-formation Statistiques sociales recommandait la mise en œuvre d'un panel longitudinal. Ces recommandations intéressaient autant la présente formation Démographie et conditions de vie (DCV) que la formation Emploi et Revenus. Elles ont été mises en œuvre en multipliant par quatre la taille de l'échantillon démographique permanent (EDP) afin qu'il puisse servir de base pour des appariements avec des sources administratives et en construisant différents panels à partir de données administratives.

Enfin, le Cnis s'intéressait dans cet avis à l'accessibilité des données. L'accès aux données a été facilité pour les chercheurs. D'une part, le projet de centre sécurisé d'accès aux données individuelles répondant à la législation en vigueur est à l'étude. D'autre part, les nouvelles technologies du recensement ont permis la mise à jour automatique des bases de sondages annuelles. L'avis du Cnis de décembre 2003 mentionnait également le souhait d'une refonte des enquêtes dites *associées* au recensement de la population. Parmi celles-ci figure en particulier l'enquête famille. Or les enquêtes dites *associées* n'ont pas été prévues par la loi de janvier 2002 et ne peuvent être exécutées que de manière volontaire. En effet elles ne sont pas « obligatoires » à la différence du recensement. Ainsi l'Insee doit étudier avec l'Ined une des enquêtes associées au Recensement de la population parmi les plus importantes, l'enquête Famille, sur la base du volontariat des communes à l'horizon 2011. Les problèmes méthodologiques délicats que soulève ce projet ne sont pas encore résolus.

## **Avis n°2**

Le deuxième avis portait sur l'intégration des enquêtes nationales dans la statistique européenne. Celle-ci se traduit par la participation active de l'Insee au comité européen des programmes statistiques, par l'harmonisation des différentes enquêtes, notamment autour de l'échantillon SILC, par la définition d'un tronc commun de variables qui seraient systématiquement collectées par les enquêtes nationales et enfin par la mise au point d'une nomenclature socio-économique européenne commune qui est en cours d'élaboration.

Dans cet avis, le Cnis préconisait d'élaborer des indicateurs sociaux nationaux qui soient comparables et permettent d'évaluer les politiques publiques en Europe. Beaucoup de ces politiques publiques ne sont pas encore véritablement communes. Mais elles sont « coordonnées » par la méthode dite « méthode ouverte de coordination » (MOC). Cette régulation des politiques publiques nationales nécessite encore plus de statistiques, et des statistiques comparables internationalement, puisque les évaluations sont effectuées par comparaisons entre pays. Ce sont principalement les services statistiques des ministères concernés qui sont chargés de produire les données et les indicateurs idoines.

## **Avis n°3**

Dans son avis n°3, le Cnis recommandait d'améliorer la connaissance des inégalités et de la mobilité sociale au moyen d'enquêtes structurelles. Le travail essentiel à mettre au crédit du bilan du programme à moyen terme 2004-2008 est la refonte des enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV) par intégration de ces aspects dans les modules secondaires du panel européen SILC (ou Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie, SRCV, en français). Comme son nom l'indique, cet instrument intéresse à la fois les deux formations Démographie et conditions de vie (DCV) et Emploi et Revenus.

#### **Avis n°4**

Dans son quatrième avis, le Cnis préconisait de privilégier les thèmes de la connaissance des migrations et de l'intégration des descendants d'immigrés dans les enquêtes à venir. La Direction des Statistiques Démographiques et Sociales a mis au point une nouvelle méthode d'estimation des flux migratoires conforme aux demandes d'Eurostat. L'enquête Trajectoire et Origines (T&O), doit bientôt démarrer. Enfin, l'Ined participera aux enquêtes européennes sur l'intégration des descendants d'immigrés.

#### **Avis n°5 et n°6**

Les avis n°5 et n°6 ont été regroupés en raison de la proximité de leurs thèmes respectifs. L'avis n°5 portait sur les violences et les discriminations et l'avis n°6 visait une meilleure connaissance de la délinquance et de la réponse pénale à cette délinquance.

Sur les discriminations, le bilan se limite à la participation de l'Ined à l'étude des relations familiales intergénérationnelles, qui peut servir à une étude indirecte des discriminations de genre.

Sur le thème des violences, en revanche, sont à mettre à l'actif du bilan la création de l'Observatoire national de la délinquance (OND), le lancement des enquêtes de victimisation et la modernisation du recueil des statistiques administratives au sein du service statistique du Ministère de la Justice.

Enfin il faut saluer le travail de pionnier de la mise au point des indicateurs LOLF (loi organique sur les législations financières) Dans le domaine de la justice qui mesurent l'efficacité de la réponse pénale à la délinquance.

#### **Avis n°7**

Dans son septième avis, le Cnis recommandait d'étudier précisément les expulsions de logement. Le programme à moyen terme 2004-2008 pâtit de l'absence d'opération spécifique sur ce sujet au sein des deux formations concernées : les formations Démographie et Conditions de Vie et Urbanisme, Équipement, Logement.

#### **Avis n°8**

Dans son avis n°8, le Cnis préconisait d'étudier les conditions de vie et la santé des enfants et des adolescents. A ce souhait répond le lancement par l'Ined de l'Étude Longitudinale Française (ELFE) depuis l'enfance.

Pour achever la présentation de ce bilan, il convient de mentionner que de nombreux travaux d'infrastructure, lourds et nécessaires au suivi des enquêtes, ont été réalisés dans le cadre du programme à moyen terme 2004-2008 sans avoir fait l'objet d'avis spécifiques du Cnis : refonte de la base du répertoire des personnes, dématérialisation des échanges avec les fournisseurs de données que sont notamment les communes et les partenaires sociaux, estimations localisées de population (Estel) qui permettent de répondre aux demandes des collectivités territoriales et constitution de la base permanente d'équipements (BPE) destinée à remplacer l'inventaire communal. Le deuxième grand chantier, non inscrit dans le programme à moyen terme, consistait à moderniser la méthode d'observation des prix. Des discussions ont actuellement cours sur la façon de concilier la perception *subjective* du public et celle, *objective*, des statisticiens.

En conclusion, les objectifs du programme 2004-2008 ont été atteints ou sont en passe de l'être, à l'exception de ceux relatifs aux expulsions de logement. Ce programme est caractérisé par une

intégration croissante des enquêtes nationales dans la construction de la statistique européenne, notamment autour de l'instrument fédérateur que constitue désormais le panel européen SILC.

### **Robert ROCHEFORT**

Nous vous remercions. Certains d'entre vous souhaitent-ils formuler de courts commentaires ? Nous passerons très vite à la présentation du prochain programme à moyen terme.

### **Roxane SILBERMAN**

Le programme a certes bien été réalisé mais je souhaiterais tout de même signaler quelques faiblesses. Nous ne pouvons que constater un net décalage entre l'annonce de départ de l'enrichissement du questionnaire du recensement par l'adjonction d'enquêtes complémentaires et le résultat final. Il me semble même que nous nous dirigeons dans le sens inverse des objectifs visés initialement. Le questionnaire du recensement lui-même n'a pas beaucoup bougé et nous sommes très loin du résultat escompté en ce qui concerne l'enquête Familles. Ce constat est d'autant plus inquiétant que nous disposerons bientôt de plus en plus de panels administratifs et de moins en moins d'enquêtes.

Mon deuxième regret concerne la question de l'accès sécurisé aux données. Effectivement, les choses sont en route. Néanmoins, elles avancent beaucoup trop lentement. Nous venons juste de tenir notre première réunion technique. Je doute qu'un accès ouvert à grande échelle soit possible dès l'automne 2009. Je ne cache pas mon inquiétude face à un retard qui s'accumule progressivement, *a fortiori* parce que nous savons déjà que les fichiers de production et de recherche auront du mal à répondre aux demandes automatiquement pointues et très larges des chercheurs. Il est à signaler que la France n'est pas très en avance sur ce sujet.

Troisièmement, l'intégration dans la statistique européenne a pour effet pervers de court-circuiter les canaux de coopération et de concertation avec les chercheurs au niveau national. De tels canaux n'existent pas encore au niveau européen. Nous risquons sans doute de perdre en capacité d'enrichissement de la part des chercheurs.

Les nomenclatures socioéconomiques en cours de discussion à Eurostat ont fait l'objet de travaux préliminaires. Les chercheurs ont déjà fait émerger nombre de problèmes, pour plusieurs pays. Il serait judicieux de suivre attentivement la progression des travaux et de ne pas considérer les progrès comme acquis.

A propos de l'enquête Trajectoire et Origine, le Conseil constitutionnel a rendu, dans ses commentaires, un commentaire qui concerne un référentiel. Selon ce commentaire, auquel nous ne nous attendions pas, les questions sur l'appartenance ethnique ne devaient pas être exclues.

Enfin, l'étude ELFE est régulièrement citée comme une avancée sur les cohortes longitudinales en France, qui reste en retard par rapport aux autres pays. L'étude ne serait pas encore totalement financée. Qu'en est-il exactement ?

### **Alain GELY**

Je souhaite également faire une remarque quant aux nomenclatures socioéconomiques européennes. Il serait judicieux de programmer assez rapidement un débat au Cnis sur ce sujet. Nous devons certes viser une meilleure comparabilité entre pays mais sans perdre la possibilité de suivi dans le temps. Il me semble que la classification par catégories socioprofessionnelles (PCS) est encore très pertinente et que nous devrions chercher à la conserver au mieux.

Ma seconde observation concerne la base des équipements et l'inventaire communal. La première permet de prendre en compte beaucoup des questions traitées par le second mais pas toutes. Au moment où on s'interroge de plus en plus sur l'attractivité au sein des territoires, nous nous sommes

aperçus que les informations sur la fréquentation de certains équipements étaient très utiles. Cet outil est-il complètement abandonné ou peut-il encore revivre, même sous une forme différente ?

### Robert ROCHEFORT

Merci de vos contributions. Nous allons maintenant passer à la présentation du programme à moyen terme 2009-2013. Stéfán Lollivier profitera de son intervention pour parler de l'achèvement du programme 2004-2008.

## 2 Les grands axes du programme à moyen terme 2009-2013

### Stéfán LOLLIVIER

Avant de présenter le prochain programme à moyen terme, je ferai une longue digression sur le recensement de la population. Il y a en effet beaucoup à dire sur les promesses faites à ce sujet lors des campagnes électorales. Concernant les nomenclatures sociales européennes, je préfère vous renvoyer vers la formation Emploi et Revenus, voire à l'inter-formation Statistiques sociales. La discussion relative à l'accès des chercheurs aux données relève de l'Assemblée plénière du Cnis.

Le nouveau programme naît d'un double contexte. En premier lieu, la demande sociale qui est très intense s'affirme et se précise. Les rapports de Foucauld, Freyssinet et Quinet, les travaux du CAE, auxquels s'ajoutent les travaux internes au Cnis, cherchent à lui apporter des réponses ambitieuses. En second lieu, les travaux à venir sont d'ores et déjà inscrits dans le moyen terme d'Eurostat. En effet, les opérations de la statistique sociale sont de plus en plus réglementées au niveau européen. A l'image du recensement de la population, la plupart des enquêtes sont soumises à des règlements communautaires. Pour le reste, le cadre est défini par *gentlemen's agreement*, dont le cahier des charges s'avère toutefois extrêmement précis. Nous pouvons craindre une perte de marge de manœuvre ou nous réjouir de la comparabilité des données entre pays. Quoiqu'il en soit, l'encadrement européen de la statistique sociale est déjà un fait qui va structurer le prochain moyen terme. Toutefois, des objectifs structurels précis restent à définir quant à la mise en œuvre des politiques publiques et à leur évaluation par les services statistiques ministériels. L'incertitude qui prévaut encore nous freine dans notre tâche.

Bernard Guibert s'est longuement attardé sur le recensement. Cela est amplement justifié par le caractère innovant de ce cycle. Je ne suis pas à l'origine de la nouvelle méthode. J'ai repris la direction du projet en cours de route, avec une obligation de résultat quant à la fourniture des populations légales à la fin de l'année 2008. Je vous rassure, nous y parviendrons. Je suis bien conscient que l'opération telle qu'elle a été conduite ne satisfait pas à toutes les ambitions de départ. Néanmoins, le recensement général sous sa forme classique n'était plus soutenable. On se souvient encore des difficultés rencontrées en 1999. D'autres pays de l'OCDE ont connu de sérieux revers : la Grande-Bretagne, les États-Unis, etc. rencontrent de grandes difficultés. En outre, de nombreux pays européens abandonnent progressivement la formule classique pour des formules sur registre ou par recours aux données administratives.

Je suis convaincu que la décision de changer de méthode était la bonne. La nouvelle formule présente beaucoup d'avantages : l'étalement de la collecte dans le temps, la fourniture de résultats annuels, etc. Nous pouvons déjà projeter d'utiliser des sources administratives en complément des enquêtes annuelles. Je pense notamment au répertoire des immeubles localisés, véritable réservoir de données administratives pour le recensement. En revanche, ce nouveau recensement révèle aussi progressivement des inconvénients. La désynchronisation des campagnes entraîne la constitution de fichiers de recensement qui mélangent des données collectées à des dates différentes. L'utilisation de plusieurs variables ainsi que la réalisation de certaines finalités s'en trouveront gênées. Une difficulté à gérer des doubles comptes est également à envisager. Une solution serait de créer des contrôles transversaux mais aussi longitudinaux. Enfin, le recensement reste non exhaustif, même après compilation de cinq collectes. L'analyse des micro-territoires peut en pâtir.

Je le redis volontiers : ces défauts n'étaient pas forcément prévisibles. Je rappelle que le dispositif est encore jeune, tant, d'ailleurs, que les premiers résultats n'en sont même pas encore connus. Il recèle un fort potentiel dont nous ne pourrions tirer parti qu'à condition d'y consacrer de grandes réflexions méthodologiques, comme l'utilisation accrue de données administratives ou la prise en compte des recommandations de la commission d'évaluation. Nous devons tenir compte de ces recommandations que le sénateur Frécon a présentées au cours de notre dernière Assemblée plénière.

Après ce bilan succinct, je propose d'ouvrir quelques pistes pour le prochain moyen terme. Les résultats du premier cycle du nouveau recensement sont attendus pour la fin de cette année ou le début de l'année prochaine. La priorité revient aux populations légales, puis à la diffusion des résultats. L'Insee examine actuellement un projet visant à assurer la diffusion des chiffres au niveau local, puis infra-communal. Ce projet devra aboutir. Par ailleurs, il va falloir mobiliser les forces d'études pour exploiter les données du point de vue démographique. Ce point est notamment au programme 2009 de la division des études démographiques de l'Insee. Je ne sais pas exactement ce qu'il en est du côté de l'Ined. Parmi les innovations envisagées, on peut citer des méthodes de retour par internet. Nous comptons ensuite expérimenter la mise en place d'une enquête Familles associée au recensement en 2011. Ce projet sera soumis à l'examen de la commission d'évaluation, actuellement présidée par le sénateur Frécon. De même, nous prévoyons d'enrichir à partir de 2009 le répertoire des immeubles localisés (RIL) afin de mieux appréhender la composante du logement. Il conviendra de poursuivre l'étude du recours aux sources administratives pour solidifier les données collectées. En outre, chacune des enquêtes annuelles est réalisée auprès de 9 millions de personnes. Un tel échantillon mérite d'être exploité. Que peut-on sortir en plus, en complément du fichier du recensement qui est un empilement repondéré de cinq enquêtes. Il faudra aussi essayer de voir plus clair sur la place respective, dans le dispositif statistique, des enquêtes annuelles et du recensement lui-même. Nous pouvons ici nous rendre compte que les marges de progrès sont considérables.

Les migrations constituent un des thèmes forts du programme moyen terme. Un règlement européen sur les flux migratoires devrait être adopté dans le courant de l'année. Le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement vient de créer un service statistique en son sein. Ce contexte favorise l'amélioration des outils : l'aboutissement du projet GREGOIRE qui vise à valoriser l'exploitation statistique des titres de séjour et des démarches de redemande. Cet outil tentera d'apporter une réponse à l'insatisfaction légitime de l'Ined quant au manque de données relatives aux prolongations des titres de séjour, aux inscriptions auprès des structures d'accueil et au suivi des demandes. Grâce à GREGOIRE, nous devrions pouvoir enregistrer des progrès dès 2010. Le deuxième volet du thème des migrations est l'exploitation de l'enquête Trajectoire et Origine, réalisée à cheval sur les programmes 2004-2008 et 2009-2013. Le troisième volet, soit l'amélioration de la connaissance des soldes migratoires par l'exploitation du nouveau recensement, a pris un peu de retard. Enfin, la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques du ministère de la Santé (DREES) doit poursuivre ses travaux sur les migrants récents avec le concours du nouveau SSM du ministère de l'Immigration.

Le sujet des prix bénéficie d'une grande attention médiatique en ce moment. Au cours du prochain moyen terme, il conviendra de travailler à une meilleure connaissance du prix des logements neufs. Nous devrions réfléchir à la façon de mieux communiquer sur le thème des prix. Comme sur les chiffres du chômage où une publication de quatre pages a permis d'en proposer une synthèse auprès du public, j' imagine une sorte de tableau de bord qui structurerait toute l'information vraiment disparate dont nous disposons et qui est source d'incompréhension. Les propositions du rapport Quinet peuvent nous aider. Il serait judicieux de réfléchir à l'utilisation des données issues des fichiers de caisse, comme le préconisait le rapport du CAE sur les prix moyens. Nous pourrions ainsi à la fois affiner la mesure de l'IPC, réaliser des progrès dans la mesure du coût de la vie et enfin établir des comparaisons géographiques. Des modifications de l'applicatif seront certainement nécessaires, mais elles relèvent de la gestion interne de l'Insee.

Le prochain moyen terme comporte un gros programme d'enquêtes, de plus en plus encadrées au niveau communautaire. Permettez-moi de vous en énumérer quelques-unes en commençant par les enquêtes courantes et les projets d'enquêtes permanentes de l'Insee. Je citerai l'enquête mensuelle de conjoncture et celle sur les technologies de l'information. L'enquête SRCV revêt un caractère particulier car elle concerne deux formations, comme l'a fait remarquer Bernard Guibert. Je n'oublie

pas l'enquête Cadre de Vie et Sécurité, menée conjointement avec l'Observatoire National de la Délinquance, dont je suppose qu'elle fera un jour l'objet d'une harmonisation communautaire.

Parlons maintenant des enquêtes périodiques mais non annuelles. L'enquête Emploi du Temps est encore encadrée par un *gentlemen's agreement* pour 2009 mais sera sans doute bientôt soumise à un règlement communautaire. L'enquête Budget de Famille est aussi une enquête sous *gentlemen's agreement*. Je réitère ma position quant à sa périodicité : cette enquête est nettement trop lourde pour être annualisée. Vient ensuite l'enquête Étude de l'histoire familiale. L'enquête Sans Domicile est prévue pour 2012 et sera préparée avec un pilote en 2009, dont Maryse Marpsat nous dira quelques mots tout à l'heure. Je mentionne enfin, pour mémoire, l'enquête Patrimoine 2009, qui ne relève pas de cette formation.

Du côté de l'Ined, l'enquête Migrations, Vieillesse et Famille dans les DOM fait le pendant de l'enquête Trajectoires et Origines en métropole. La deuxième collecte de l'enquête Generations and Gender Survey (GGS) – ERFI, extrêmement importante, aura lieu cette année, et la troisième se déroulera au cours du moyen terme. Je rejoins Roxane Silberman qui s'inquiète du piétinement de l'enquête ELFE. Enfin, l'Ined doit encore mener nombre d'enquêtes thématiques, que je n'énumérerai pas.

En conclusion, le moyen terme verra sans doute croître l'intérêt porté aux données administratives en complément d'enquête. Deux domaines s'y prêteront sans doute : la justice et la victimisation. L'un n'ira pas forcément de pair avec l'autre. La valorisation du STIC – fichier de toutes les plaintes tenu à jour par le ministère de l'Intérieur – permettra aux utilisateurs, dont notamment l'Observatoire National de la Délinquance, de suivre bien plus précisément les crimes et délits. L'enquête Cadre de Vie et Sécurité et la mise en place de la banque de données Cassiopée au ministère de la Justice représentent pour leur part de très grandes avancées.

Dans le domaine de la culture, nous travaillerons sur la remontée des données sur l'enseignement et les sources professionnelles, et l'enquête sur les pratiques culturelles des enfants et des adolescents. Enfin, le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports a commandité une nouvelle enquête sur les pratiques sportives ainsi que l'étude de la remontée de données administratives sur les diplômés et les licences.

### **Robert ROCHEFORT**

Je remercie Monsieur Lollivier de ce vaste et rapide panorama. Les membres de la formation ont-ils des questions à poser ? Souhaitent-ils demander des éclaircissements ou formuler des contestations ?

### **3 Débat**

#### **Cécile LEFEVRE, Ined**

Je souhaite réagir sur deux points. Stéfan Lollivier a interpellé l'Ined sur l'exploitation du recensement. Tout d'abord, l'exercice demandé était un programme d'enquêtes, pas d'exploitations. En outre, l'Ined est plutôt en situation d'attente des fichiers. L'Ined participera sans doute activement à l'expérimentation du centre d'accès sécurisé. Des projets d'exploitation du recensement sont à l'étude sur le plan méthodologique. Par ailleurs, l'Ined a déjà réfléchi à l'enquête Familles, qui est d'ores et déjà dénommée l'Enquête Famille-Logement (EFL) en interne à l'Ined.

Pour répondre à Roxane Silberman, les évocations de l'enquête ELFE au cours de cette réunion laissent penser qu'elle n'implique que l'Insee et l'Ined. Du fait de sa dimension sanitaire, elle concerne pourtant officiellement bien d'autres partenaires, comme l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) et l'institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). La partie sociodémographique est très bien avancée et ne pose pas de difficultés. Le report du démarrage de

l'enquête de 2009 à 2010 provient principalement d'un problème non encore résolu de financement de tous les actes et prélèvements médicaux prévus dans l'enquête.

### **Alain GELY**

Je réitère ma question relative au devenir de l'inventaire communal. Cette base est un pilier du tissu statistique régional et local. Elle apporte également beaucoup dans l'étude des conditions de vie. Il convient de souligner que les mesures régionales et locales ne sont pas prises en compte de façon satisfaisante au sein de notre formation. Les formations régionales, comme le CRIES, démontrent le volontarisme du système statistique public dans la consultation des acteurs régionaux et locaux. Le Cnis s'efforce d'écouter la forte demande, mais il y parviendrait mieux s'il s'appuyait sur un véritable réseau.

Le programme à moyen terme présente quelques lacunes. Nous pouvons notamment craindre que l'étude des conditions de vie ne soit finalement cannibalisée par celle de la délinquance. A ce propos, je me fais l'écho d'une contradiction amusante de notre point de vue, mais tout de même de taille, entre la Direction Centrale de la Police Judiciaire pour laquelle l'outil 4001 sera conservé – aussi bien son contenu que son champ d'application – et l'appréciation de l'Observatoire National de la Délinquance, qui parle d'un outil obsolète appelé « état 4001 ».

Je conclurai sur notre souhait de voir inscrit dans le programme le suivi des indicateurs d'inégalité préconisés par le rapport Freyssinet.

### **Stéfan LOLLIVIER**

Je n'ai pas répondu à votre question sur l'inventaire communal et je m'en excuse. Je pense que nous devrions d'abord attendre de voir ce que permet le répertoire des équipements. Les responsables ne manqueront pas ensuite de pointer les éventuelles lacunes par rapport à leurs besoins. Sur les chiffres de la délinquance, il me semble que l'outil « état 4001 » est une concaténation des données individuelles. Le 4001 regroupe des données agrégées : il s'agit de tableaux non ventilés, seulement cumulés, qui n'autorisent pas une analyse statistique très profonde relativement aux objectifs de l'Observatoire National de la Délinquance. L'Observatoire souhaiterait que le système de traitement des infractions constatées (STIC) voie le jour et y avoir accès.

Nous serons en mesure d'assurer le suivi des indicateurs d'inégalités du rapport Freyssinet. Si j'ai bonne mémoire, le suivi en avait été attribué à l'inter-formation. C'est un problème de sémantique mais la réponse est positive.

### **Robert ROCHEFORT**

En l'absence d'autre réaction, je m'autoriserai un commentaire sur ce programme. Je reviendrai en particulier sur l'enquête Budget de Famille. Je comprends bien qu'une enquête annuelle suppose un dispositif extrêmement lourd et coûteux. Je considère néanmoins que cette enquête revêt un statut un peu particulier du fait de son caractère multi thématique et de ses multiples points d'entrée. Elle n'est d'ailleurs pas sans rapport ni avec la mesure des inégalités selon l'optique du rapport Freyssinet, ni sans lien avec la mesure du pouvoir d'achat dont on parlait tout à l'heure.

Il y a encore quelques mois, juste avant la publication des résultats de la dernière enquête, l'ancienneté des résultats précédents était ressentie comme vraiment pénalisante. Je concède que c'est toujours le cas sur des enquêtes quinquennales. Je suis aussi convaincu que Monsieur Lollivier que la demande sociale peut se passer de chiffres annuels. En revanche, une publication tous les cinq ans est insuffisante. Je ne sais pas s'il est possible d'envisager une périodicité de deux ou trois ans.

Le CREDOC a pu constater des comportements très frappants dans la dernière enquête qui participent directement de la mesure des inégalités et de celle du pouvoir d'achat. Les dépenses d'équipement des ménages en produits de nouvelles technologies de l'information et de la

communication ont bouleversé la hiérarchie des critères de conditions de vie et de revenus dans les ménages. Ce que l'on percevait intuitivement a pu être établi de façon objective par l'enquête 2005 : les ménages les plus pauvres ont réduit leurs dépenses de première nécessité comme l'alimentation afin de limiter leur retard en matière d'équipement en produits technologiques. Il est évident que l'enquête précédente n'aurait pas du tout pu le mesurer. Cette enquête est véritablement utile et peut répondre à de nombreuses demandes provenant d'horizons très différents.

### **Stéfan LOLLIVIER**

Monsieur le président, je vous rejoins sur l'insuffisance des données quinquennales, notamment en fin de cycle. Néanmoins, vous comprendrez mes réticences en tant que producteur de données. Je dois déjà répondre aux demandes d'annualisation des enquêtes Sans Domicile, sur les revenus du patrimoine, etc. Nous sommes aussi sollicités sur l'augmentation de la fréquence de l'enquête Logement. Nous sommes confrontés à un problème d'engorgement, tant matériel qu'intellectuel. Si je devais définir une priorité parmi ces enquêtes, je la donnerai en effet à l'enquête Budget de Famille. Je propose donc que nous étudions en interne à l'Insee la possibilité de mobiliser des sources alternatives pour essayer d'exister entre deux cycles. Nous aurons besoin d'un peu de temps pour nous livrer à cet exercice. Mais nous vous restituerons dès que possible les résultats de nos travaux.

### **Robert ROCHEFORT**

Pourrions-nous en profiter pour étudier les alternatives sur la question du logement ? Cette question pourrait être mise en perspective avec celles abordées par l'enquête Budget de Famille, ce qui en est le principal intérêt. Françoise, avec-vous un projet d'avis à nous soumettre ?

## **4 Proposition d'avis**

### **Françoise DUSSERT**

Nous vous soumettons un projet d'avis sur le premier cycle quinquennal de recensement de la population.

*« Le Conseil se félicite de la réalisation du premier cycle quinquennal d'enquêtes de recensement, grâce à l'implication très active des communes et de l'Insee. Il souhaite la consolidation sur la période 2009-2013 du dispositif mis en place en tenant compte des recommandations de la Commission nationale d'évaluation du recensement notamment sur la modernisation de la collecte des questionnaires. Il encourage les efforts entrepris pour améliorer la qualité du contenu du répertoire d'immeubles localisés afin d'accroître la précision des estimations de population. »*

*Le Conseil réaffirme l'importance des enquêtes associées au recensement et suivra avec attention la réalisation de l'enquête sur l'histoire familiale en collaboration avec l'Ined prévue en 2011 et son évaluation par la Commission nationale d'évaluation du RP. »*

### **Robert ROCHEFORT**

Ce projet d'avis recueille-t-il votre approbation ?

### **Christophe TERRIER**

La première phrase de l'avis me gêne. Comme nous l'avons rappelé précédemment, le premier cycle n'est pas encore achevé. Il ne le sera qu'en fin d'année avec la publication des populations légales. Pour qui a déjà suivi, côté pouvoirs publics, la publication des populations légales il sait que celle-ci génère toujours des conflits. J'espère qu'ils ne seront pas trop nombreux de manière à ne pas

compromettre la nouvelle méthode. J'avoue que je ne suis pas encore complètement rassuré. Avant de manifester notre satisfaction, il me semble que nous devrions faire preuve de plus de prudence.

Je parlerai maintenant en tant que conseil de l'école doctorale de Géographie. Les chercheurs se sentent mal à l'aise quant aux utilisations qui peuvent être faites des données du nouveau recensement. L'Insee à l'origine avait déclaré que les publications et la diffusion des données n'interviendraient qu'en fin de cycle. En fait, certaines sont intervenues plus tôt. Sommes-nous certains de la qualité de ces données et avons-nous le droit de les utiliser si vite ? Cette question mériterait d'être éclaircie. Ces chiffres par communes ont donné lieu à des critiques virulentes au cours de la campagne municipale. Si l'Insee donne des consignes, il doit les suivre lui-même.

Stéfan Lollivier a déclaré que certaines données posent problème par manque d'actualisation annuelle et par désynchronisation des enquêtes. Nous savons déjà ce qu'il en est concernant les chiffres relatifs aux migrations, à l'origine et à la destination. Nous serons donc prudents. Nous devrons cependant attendre l'exploitation du cycle complet pour connaître la situation sur d'autres thèmes. Les utilisateurs des données devraient être prévenus de ce risque, afin qu'ils n'en rejettent pas les résultats. Nous savons déjà qu'il y aura toujours des mécontents, comme c'est toujours le cas, mais nous devons éviter que le débat ne bascule. J'appelle à plus de prudence.

### **Françoise DUSSERT**

Je propose donc de modifier « *la réalisation du premier cycle...* » par « *la collecte du premier cycle* » dans l'avis sur le moyen terme.

Nous vous soumettons également un avis sur le programme 2009. L'un des grands points sera la diffusion du RP.

*« Le Conseil prend note de la réalisation du premier cycle quinquennal d'enquêtes du recensement. Il examinera avec attention les conditions de livraison des populations légales aux collectivités locales et les premiers résultats statistiques du recensement. Il recommande que la mise en place du dispositif complet de diffusion des résultats du recensement aux niveaux régional et local, y compris infra-communal, soit accompagnée d'un plan de communication adapté. Il souhaite réactiver le groupe de travail du Cnis sur la diffusion infra-communale des résultats du recensement. »*

### **Roxane SILBERMAN**

Cet avis ne résout pas complètement le problème de la mise à disposition et de l'utilisation des données de l'enquête annuelle. Si nous savons que la question des populations légales relève des autorités locales, la question de l'utilisation des fichiers individuels sur les enquêtes annuelles est, en revanche, loin d'être claire. Au départ, il était hors de question d'utiliser les enquêtes annuelles. Aujourd'hui, le discours est différent. J'ai moi-même discuté avec des membres de Statcan qui sont favorables à une exploitation des données des enquêtes annuelles. Nous devrions mieux suivre cette affaire.

Pour réagir à l'intervention de Cécile Lefebvre, beaucoup de réponses dépendent de la création d'un centre d'accès sécurisé. Les problèmes rencontrés en 1999 ne sont toujours pas résolus. Je suis persuadée qu'il nous faut suivre de plus près le projet de mise à disposition des données à fin de recherche.

### **Françoise DUSSERT**

On peut donc ajouter dans le projet d'avis sur le moyen terme que « *le Conseil suivra avec attention la mise à disposition des données aux chercheurs* ».

**Stéfan LOLLIVIER**

Il est vrai que les enquêtes annuelles ont été utilisées sur certains sujets. Il me semble d'ailleurs que l'enquête annuelle qui porte sur neuf millions de personnes est utilisable sur certains sujets. Reste à préciser lesquels et à quels niveaux cette utilisation est possible. Précisément, pouvons-nous en tirer quelque chose à l'échelle régionale et annuellement ? La réponse dépendra sans doute des régions. Par ailleurs, je suis convaincu que rien n'est possible en dessous du niveau régional. Il y a toute une expertise à conduire. Une fois remplie la priorité de fournir les populations légales, nous pourrons songer à fournir des produits sur mesure pour la diffusion du recensement. Parmi les questions qui restent posées, je le rappelle, il y a ce que l'on peut faire à partir du nouveau recensement et, d'autre part, les places respectives des enquêtes annuelles et du fichier global du recensement.

**Alain GELY**

Vous parlez du recensement et des enquêtes associées, tandis que je pense au suivi du rapport Freyssinet.

**Robert ROCHEFORT**

Je vous propose de rendre un avis complémentaire sur cette question spécifiquement. Si vous m'en donnez la délégation, il sera rédigé après la présente séance. Approuvez-vous les deux projets d'avis précédents et le principe de l'avis spécifique. ? En l'absence de nouveau commentaire, nous pouvons continuer.

**Françoise DUSSERT**

Ce troisième projet d'avis porte sur l'enquête Budget de Famille.

*« Afin de disposer d'une information structurelle de qualité sur la consommation des différentes catégories de ménages, le Conseil réaffirme son soutien à une enquête Budget de Famille à périodicité quinquennale, qui lui paraît le meilleur compromis coût-bénéfice. Il encourage par ailleurs les travaux méthodologiques visant à compléter ces enquêtes par la mobilisation d'autres données, y compris privées, existantes »*

**Robert ROCHEFORT**

Je ne suis pas sûr que notre formation puisse juger des compromis coût-bénéfice. Nous sommes habilités à apprécier l'intérêt relatif d'une enquête par rapport à l'autre mais non à évaluer le coût analytique des enquêtes décidées par la Direction. En revanche, nous pourrions préciser que nous soutenons l'enquête à périodicité « *au moins quinquennale* ». J'adhère également à la suite du texte, mais je ne suis pas convaincu de l'obtention de tous les résultats escomptés. La force de l'enquête Budget de Famille réside en sa qualité de point d'observation unique de thématiques très différentes. Évidemment, quand on complète les résultats d'une telle enquête par des données déjà existantes, on tombe forcément dans une logique sectorielle. Il est par conséquent très difficile de faire intervenir des préférences croisées, alimentation/technologies par exemple, par les enquêtes privées. Nous n'aurons pas de mal à trouver séparément des données sur l'alimentation, les technologies, le logement, mais je répète que ce qui fait la force de l'enquête Budget de Famille, c'est l'aspect croisé.

Une seule chose me gêne dans votre réponse, Monsieur Lollivier, que vous avez d'ailleurs opposée à d'autres demandes, c'est que vous ayez l'air de considérer qu'il n'y a pas de périodicité intermédiaire possible entre une fréquence annuelle et une fréquence quinquennale.

**Stéfan LOLLIVIER**

La périodicité à laquelle je pense serait de tous les quatre ans.

**Robert ROCHEFORT**

« *Au moins quinquennal* » est la formulation qui me conviendrait à titre personnel.

**Ludovic BOURLES**

Je suis entièrement d'accord sur le « *Au moins quinquennal* ».

La fin de l'avis me pose un problème : « *Il encourage par ailleurs les travaux méthodologiques visant à compléter ces enquêtes par la mobilisation d'autres données, y compris privées, existantes.* » J'ai vraiment un doute sur ce point. Si j'ai bien compris, il s'agit de relevés de caisse.

**Robert ROCHEFORT**

Il s'agit de panels TNS/Secodip.

**Ludovic BOURLES**

Ces panels sont déjà utilisés à la direction des études et synthèses économiques (DESE) de l'Insee, me semble-t-il.

**Robert ROCHEFORT**

Ils ne le sont pas en matière d'étude de comportement.

**Ludovic BOURLES**

Nous risquons de consacrer peu de temps à l'enquête Budget de Famille pendant que nous nous servons d'un panel TNS/Secodip, alors que nous maîtrisons à peine celui-ci.

**Robert ROCHEFORT**

Il revient à la Direction de l'Insee de répondre à votre question. Sur le principe, je suis en désaccord avec vous. Il s'agit ici de travaux méthodologiques. Les panels TNS/Secodip étant des panels de gestion, ils sont extrêmement détaillés. Si nous voulons essayer de répondre à des questions de prix moyen et que nous souhaitons y faire intervenir l'évolution des structures de modification, comme l'effet qualité, nous nous retrouvons bien dépourvus sans données issues de panels privés. Ces panels fournissent des renseignements à la référence près. J'imagine qu'obtenir un droit d'usage généralisé coûterait cher à l'Insee. Quoi qu'il en soit, la recherche et l'enrichissement des données ne me paraissent pas contradictoires. Au contraire, pour moi, l'un va avec l'autre et appliquer ce principe pourrait permettre d'augmenter la fréquence d'enquêtes comme Budget de Famille.

**Philippe CUNEO**

Nous ne pouvons raisonnablement pas écarter toute information disponible au prétexte qu'elle provient d'organismes privés. Je ne veux pas dire qu'il faut systématiquement y avoir recours, ni l'acquérir à n'importe quel prix. Je pense simplement que si des outils peuvent nous aider à améliorer la situation difficile dans laquelle nous sommes, nous ne devrions pas nous en priver en raison *d'a priori*.

**Ludovic BOURLES**

Ma question portait sur des questions d'arbitrage entre l'utilisation de données privées et la conduite d'une enquête importante. Si utiliser pendant cinq années le panel TNS/Secodip représente le même budget que d'avancer l'enquête Budget de Famille de cinq à quatre ans, un arbitrage devrait bel et bien être rendu.

**Roxane SILBERMAN**

C'est probablement difficile pour l'enquête Budget de Famille en raison de sa lourdeur. Néanmoins, n'y aurait-il pas une solution de « réinterrogation légère » qui pourrait être mise à l'étude ? Cette possibilité a-t-elle déjà été envisagée ?

**Stéfan LOLLIVIER**

Nous l'avons envisagée, en 1979. Le résultat fut un échec complet. Les enquêteurs étaient vraiment soulagés de voir les enquêtés partir. Vous m'opposerez que la population a évolué depuis 1979. J'aurais plutôt tendance à penser que les Français sont encore moins patients aujourd'hui qu'en 1979.

**Roxane SILBERMAN**

J'ai évoqué pour cette raison une « réinterrogation légère ».

**Stéfan LOLLIVIER**

Cette enquête ne peut pas être légère.

**Robert ROCHEFORT**

De toute façon, le texte de l'avis est clair et immédiatement compréhensible. Je considère que s'enrichir par d'autres enquêtes, y compris privées, ne peut que rendre un peu plus intelligent et n'est pas critiquable en soi. Le faire dans une logique méthodologique n'expose à aucun risque. Les arbitrages de moyens sont fondamentalement liés au coût de l'enquête elle-même. Les ménages acceptant facilement de répondre à des questionnaires contre un abonnement à un titre de presse quelconque, je ne suis pas certain que la durée de l'enquête soit l'argument réellement déterminant. En revanche, l'argument selon lequel il s'agit de la répartition des moyens budgétaires est parfaitement fondé. Toutefois, nous ne sommes pas habilités à nous prononcer sur les arbitrages de gestion de l'Insee. Notre rôle est de formuler des souhaits et des recommandations et de définir des articulations. Par conséquent, les lignes de ce court texte me conviennent parfaitement. Elles traduisent fidèlement ce que nous pensons. En allant au-delà, nous outrepasserions notre responsabilité. Je vous propose donc d'en rester là.

**Françoise DUSSERT**

Le quatrième avis porte sur l'échantillon, démographique permanent.

*« Le Conseil suivra avec attention l'extension à 16 jours de l'échantillon démographique permanent et les modalités de sa mise à jour. La mise en place d'un panel de longue durée associé à de nouvelles sources administratives permettra de suivre les parcours scolaires, professionnels des individus, ainsi que leurs trajectoires de ressources. Le Conseil recommande toutefois la plus grande vigilance pour assurer la confidentialité des informations. Il réitère sa demande d'être régulièrement informé des mesures mises en œuvre. »*

**Roxane SILBERMAN**

Il est inutile de rappeler que cela dépend également de la mise en place de centres sécurisés.

**Françoise DUSSERT**

Sur les centres sécurisés, nous rédigerons un avis général.

**Roxane SILBERMAN**

Il ne sert à rien de collecter autant de données si nous ne pouvons les mettre ensuite à disposition. Il faudrait peut-être que les mouvements se synchronisent.

**Françoise DUSSERT**

Le cinquième avis porte sur les DOM.

*« Le Conseil soutient les efforts engagés par le système statistique public pour développer la connaissance des conditions de vie dans les départements d'Outre-Mer. Il se félicite que le dispositif d'enquêtes de l'Insee soit systématiquement étendu au DOM. Il encourage la réalisation par l'Ined et l'Insee de l'enquête Migrations, Famille et Vieillesse dans les Dom, qui permettra de mieux appréhender les conséquences économiques, démographiques et sociales de l'accélération du vieillissement et les modifications dans le comportement de migrations »*

**Ludovic BOURLES**

Qu'en est-il des Collectivités d'Outre-Mer (COM)?

**Stéfan LOLLIVIER**

Les COM ne relèvent pas de la compétence de la statistique publique, hors dénombrement de population.

**Françoise DUSSERT**

Avant que Jean-Patrick Bernard n'explique le projet GREGOIRE, je vous donne lecture du projet d'avis n°5.

*« Le Conseil prend note des efforts engagés par le département des statistiques des études et de la documentation du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire pour développer une base d'information intégrée pour rendre plus cohérente l'information disponible sur les étrangers. Il souhaite être informé régulièrement de l'avancée du projet (GREGOIRE) et recommande que soit portée une très grande attention au respect de la confidentialité des données »*

**Jean-Patrick BERNARD**

Le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du développement solidaire a créé un département statistique en janvier dernier. La création de ce service est impliquée dans le projet de développement de la nouvelle application GREGOIRE. Ce programme doit servir à la gestion des titres de séjour, du dépôt de la demande à la délivrance du titre. L'application AGDREF (Application de gestion des ressortissants étrangers en France) est actuellement utilisée depuis une

vingtaine d'années, et sera remplacée par Grégoire. Comme toutes les applications créées à cette époque, elle est maintenant obsolète au regard des progrès technologiques réalisés. Pour schématiser, modifier ou créer la moindre modalité d'une variable utile dans la procédure de la délivrance du titre de séjour revient à déplacer et regraver une plaque de marbre. Il devenait donc nécessaire de la rénover.

Au moment de la création d'AGDREF, aucune réflexion n'avait été menée quant à l'exploitation statistique des données intégrées. La nouvelle application permettra premièrement de catégoriser les populations immigrées selon plusieurs nomenclatures, non renseignées actuellement avec la nomenclature socioéconomique que l'on connaît : les raisons de leur séjour, leur activité, etc. En second lieu, de nombreuses applications plus récentes servent au suivi des étrangers sans aucune passerelle entre elles. Il existe un système d'information pour les autorisations de travail, un autre pour gérer les visites médicales des primo-arrivants, encore un autre destiné au suivi des demandes d'asile politique, etc. Le fait que tous ces systèmes ne s'intéressent pas au même champ, mais concernent à quelques exceptions près les mêmes personnes (sans assurance d'un identifiant commun) complique les opérations de traitement de l'information.

Notre idée est de créer pour chacune de ces sources un infocentre (entrepôt de données), soit une base statistique qui intégrerait les données utiles de toutes les applications. Ce projet soulève la question de l'identification unique des étrangers souhaitant s'installer durablement en France. Nous espérons voir la nouvelle application mise en service dans deux ans. Le projet en est aujourd'hui au stade de l'appel d'offres international.

#### **Pascal SQUARCIONI**

Madame Dussert, il serait mieux indiqué de revenir à la formulation originale : « *l'information disponible sur les étrangers* ». En effet, ce projet ne vise pas que les titres de séjours, mais tout le dispositif administratif dédié à l'immigration afin de le rendre cohérent dans un système intégré.

#### **Jean-Patrick BERNARD**

L'évolution réglementaire fait que l'on envisage aujourd'hui, pour certaines catégories d'étrangers, que l'attribution de certains visas de long séjour puissent valoir titre de séjour.

GREGOIRE est fondé sur les titres de séjour. D'autres procédures permettent aux étrangers de s'installer durablement par le canal du visa et nous espérons que l'application saura aussi les gérer, en lien avec les autres ministères éventuellement concernés.

#### **Robert ROCHEFORT**

Merci pour ces précisions. Nous pouvons passer à l'avis sur le programme 2009.

### **III. Programme 2009**

#### **Françoise DUSSERT**

Devons-nous prévoir un projet d'avis sur le rapport Freyssinet et un autre sur les statistiques régionales et locales ?

**Robert ROCHEFORT**

Nous avons pu constater une convergence des demandes relativement au rapport Freyssinet. Peut-être pouvons-nous reporter le sujet des statistiques régionales et locales à une autre séance, en l'absence de demande forte.

**Ludovic BOURLES**

Excusez-moi, mais nous découvrons l'avis sur le projet GREGOIRE en séance. Il ne figurait pas parmi les documents préparatoires. Nous ne nous sentons pas à l'aise pour nous prononcer dessus sans discussion interne préalable.

**Robert ROCHEFORT**

J'entends tout ce qui sous-tend votre remarque. Je le dis sans acrimonie : notre mission ici est de soutenir tous les efforts qui peuvent être effectués de la part de départements statistiques dans des ministères, quelle que soit l'ancienneté de ces ministères et quelles que soient les péripéties de leur installation. Tel que l'avis est rédigé ici, je ne vois pas quel mot pourrait provoquer un désaccord.

**Alain GELY**

Auquel cas nous aurions immédiatement déposé un amendement.

**Robert ROCHEFORT**

Ma remarque n'est pas destinée à vous empêcher de réagir. Il va de soit qu'indépendamment de ce que l'on peut dire ici, vous avez toujours la possibilité en inter-formation ou même en réunion plénière de réagir.

**Ludovic BOURLES**

Pour être plus précis, il y a d'un côté l'avis tel qu'il est rédigé et de l'autre ce que Jean-Patrick Bernard nous décrit. C'est plutôt sur ce deuxième élément que nous aurions des remarques à émettre.

**Proposition d'avis****Françoise DUSSERT**

Pour conclure sur la première année du programme à moyen terme, deux premiers avis complètent nos discussions sur la mesure du pouvoir d'achat.

*« 1. Pour mieux faire le lien entre les données macro-économiques de la Comptabilité Nationale et les données micro-économiques des enquêtes auprès des ménages, le Conseil encourage l'Insee à poursuivre les tentatives actuelles d'élaboration d'une décontraction du compte des ménages par catégories en Comptabilité Nationale »*

*« 2. Pour compléter l'information sur l'évolution des prix, le Conseil encourage l'Insee à examiner la possibilité d'utiliser à terme les tickets de caisse pour faciliter les comparaisons spatiales de niveau et d'évolution des prix. Il recommande de poursuivre les efforts pour la mise en place d'un indice du logement neuf. »*

Le troisième avis, déjà vu, portait sur le recensement. Le quatrième s'intéresse aux statistiques sur la criminalité et délinquance.

*« Le Conseil soutient les travaux engagés par la Direction Centrale de la Police Judiciaire pour finaliser les fonctionnalités statistiques du projet d'application du recueil de la documentation opérationnelle et d'information statistique sur la criminalité et la délinquance. Cette application permettra notamment à l'Observatoire National de la Délinquance d'étudier la localisation fine des faits, des victimes et des personnes mises en cause. »*

**Robert ROCHEFORT**

Sans observations de votre part, ces avis seront apportés tels quels au Bureau du Cnis. Je vous propose de passer au dernier volet de notre ordre du jour, qui consiste en l'examen d'enquêtes pour opportunité.

#### **IV. Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes**

##### **1 Enquêtes répondant à une demande européenne**

**Robert ROCHEFORT**

Nous examinons deux enquêtes qui répondent à une demande européenne.

**Jean-Louis LHERITIER**

Je vais effectivement présenter deux projets d'enquêtes dont, pour chacune, la base juridique est constituée par un règlement européen.

La première est l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication. La base juridique européenne prévoit un cycle de cinq enquêtes annuelles sur l'utilisation par les ménages des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Chaque enquête annuelle est construite sur le principe d'un tronc commun auquel s'ajoute un ou plusieurs thèmes différents d'une année à l'autre. Le Conseil avait rendu un avis d'opportunité pour les deux premières enquêtes annuelles de 2007 et 2008. Elles ont été réalisées, les résultats ont été communiqués à Eurostat et un Insee Première sera bientôt publié.

Ces enquêtes ont été uniquement conduites par téléphone, sur la base de l'annuaire téléphonique des numéros fixes. La couverture de ce dernier s'amenuise au fil des années : nous ne disposons plus que d'un peu plus de la moitié des abonnés. Pour les prochaines années, nous souhaitons conserver notre échantillon de 3 000 ménages contactés par téléphone et le compléter d'un échantillon témoin enquêté en vis-à-vis. Ce dispositif devrait nous permettre de constater l'existence d'une éventuelle dérive due au défaut de couverture de la base de sondage.

Nous demandons aujourd'hui la reconduction de l'avis pour les trois prochaines années du cycle, soit de 2009 à 2011. Nous avons transmis aux membres du Conseil une fiche descriptive. Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles.

**Robert ROCHEFORT**

En l'absence d'opposition, le Conseil accorde un avis favorable. Passons à la seconde enquête.

**Jean-Louis LHERITIER**

L'autre enquête, elle aussi très légère, fera bientôt l'objet d'un règlement européen. Elle s'inscrit dans le cadre des statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages (SRCV), qui comporte une dimension longitudinale. Ce dispositif européen prévoit la possibilité pour la

Commission d'ajouter chaque année un module complémentaire, posé aux ménages de l'échantillon SRCV.

Le module 2009, le cinquième depuis le démarrage du dispositif en 2004, sera consacré au thème des privations matérielles. La France et le Royaume-Uni jouent un rôle moteur en Europe sur ces questions. Les deux pays ont en effet développé cette façon duale et complémentaire d'éclairer les questions de pauvreté, non pas centrée sur la pauvreté monétaire mais sur celle liée aux conditions de vie. Seront traités dans ce module 2009 toutes les privations liées au logement et à l'environnement (propreté du quartier, accessibilité des transports publics ...) ainsi qu'à la consommation d'un certain nombre de biens et de services. Par exemple, il sera demandé à l'enquêté s'il est en mesure de remplacer ses vêtements usagés. S'il répond négativement, on cherchera alors à savoir si c'est pour des raisons financières ou pour d'autres raisons. A terme, ce module devrait permettre d'introduire dans le tronc commun de nouvelles questions sur les privations matérielles. Même si un règlement fait encore défaut pour ce module 2009, du fait que plusieurs pays du Nord ont souhaité simplifier les questions initialement proposées par la Commission européenne, la nouvelle version du module est déjà entérinée par le groupe statistique du Conseil européen et sera bientôt adoptée.

### **Roxane SILBERMAN**

Les résultats de cette enquête sont très attendus. J'ai bien noté qu'elle répond aux exigences d'un règlement européen, mais il me paraît contradictoire en regard de son thème que l'échantillon soit restreint aux ménages ordinaires. Il serait opportun de procéder à une extension. L'Insee commence-t-il à l'envisager ? Cette possibilité existe-t-elle en France ? Je ne sais pas si des discussions à ce sujet ont déjà eu lieu au niveau européen.

### **Jean-Louis LHERITIER**

Je rappelle qu'il s'agit d'un module complémentaire à l'enquête Ressources et Conditions de Vie. En effet, comme pour la plupart des enquêtes ménages, le champ est celui des ménages ordinaires.

### **Roxane SILBERMAN**

Ne pouvons-nous pas envisager une extension sur la France uniquement ?

### **Jean-Louis LHERITIER**

Sachant que le module s'insère dans un dispositif en panel (les ménages sont interrogés plusieurs années de suite), il ne serait pas rationnel de s'écarter ponctuellement de ce dispositif. De plus, l'interrogation des personnes hors ménages ordinaires, c'est-à-dire principalement en collectivités (foyers, maisons de retraite, centres d'hébergement...), nécessiterait en soi un investissement important. Les résultats étant programmés pour l'année prochaine, il me semble difficile d'engager une telle démarche maintenant.

### **Robert ROCHEFORT**

Quelque chose m'échappe sur le fond. Nous savons depuis longtemps - puisque nous avons des questions qui portent sur les restrictions - que ces enquêtes peuvent se lire à deux niveaux. Le premier est la précarité effective, l'absence de ressources. Le second est l'appétence à consommer comme conséquence du succès du marketing. Il est très important de ne pas confondre les deux aspects même si conceptuellement on ne sait pas les distinguer.

Il ne faut pas faire une lecture uniquement en termes d'absence de ressources. Ainsi, je peux dire que je suis dans l'incapacité de faire face à mes désirs de dépenses personnelles simplement parce qu'ils sont trop élevés. La mesure de l'appétence est à la fois une mesure de la suffisance objective des

ressources pour vivre et de l'appétence à la dépense suite au succès du marketing, à la diffusion de normes de consommation. Nous le voyons en particulier lorsque nous étudions des séries temporelles. Les dépenses peuvent aussi dépendre du cycle économique. Les ménages auront par moments plus envie de se montrer dépensiers, à situation de pauvreté relative constante.

Il est très important d'avoir les deux lectures ce qui est peut-être fait au niveau européen.

### **Stéfan LOLLIVIER**

Ces enquêtes servent principalement à établir des scores de pauvreté. On peut y repérer les personnes qui cumulent un certain nombre de critères de précarité : ne pas pouvoir manger à sa faim, ne pas pouvoir se vêtir, ne pas pouvoir envoyer ses enfants en vacances, ne pas pouvoir se loger, etc. En prenant des scores avec un nombre suffisamment élevé d'items, on mesure des situations de pauvreté relativement protégées de l'effet d'appétence au marketing. Pour l'usage qui en est fait, le dispositif de l'enquête est adéquat.

En réponse à la question de Madame Silberman, l'Insee réfléchit actuellement à l'extension de ses enquêtes en population totale. Cette orientation est vraiment souhaitable. Nous voudrions commencer par l'enquête Emploi. A l'heure actuelle, le fait que les foyers de jeunes travailleurs ne soient pas interrogés dans l'enquête Emploi n'est pas satisfaisant. Le panel SRCV compte aussi parmi nos priorités et nous cherchons à y inclure les DOM.

### **Robert ROCHEFORT**

Un avis favorable est donc accordé.

## **2 Autres enquêtes**

### **Robert ROCHEFORT**

Nous devons examiner deux autres enquêtes, qui ne répondent pas à une demande européenne. La parole est d'abord Maryse Marpsat.

- **Enquête méthodologique sur les sans-abri 2009 (EMSA 2009) présentée par l'Insee**

### **Maryse MARPSAT**

En principe, l'enquête méthodologique portant sur les sans-abri devrait, avoir lieu en 2009. Ce projet d'enquête est à relier aux enquêtes nationales Sans Domicile. La première, d'ailleurs la première enquête nationale sur ce thème en Europe, a été menée en 2001 par l'Insee. L'Institut se propose de renouveler cette enquête en 2012 et le projet que je vous sou mets en constitue la préparation méthodologique. Le projet est mené en collaboration avec l'Ined.

L'enquête de 2001 s'est déroulée dans le prolongement des enquêtes-pilotes de l'Ined, généralement réalisées à Paris. Les enquêtes de l'Ined étaient réalisées dans le cadre d'un groupe de travail du Cnis sur les sans-abri, demandé par cette formation en 1993. Il y a une forte demande sociale sur le thème des sans-abri comme le montrent les différents rapports publiés récemment : rapports de Fleurieu, Chambaud et rapport Pinte. L'Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale est également très préoccupé par le sujet.

L'enquête sans-abri 2009 doit servir à examiner une hypothèse de l'enquête Sans Domicile 2001. Je rappelle que l'enquête 2001 qualifiait de « sans domicile » les personnes qui dormaient dans un service d'hébergement - centre d'hébergement, chambre d'hôtel ou logement fournis par une association - et celles qui vivaient dans un lieu impropre à l'habitation. Je l'appellerai, pour simplifier, « la rue », mais ce lieu peut aussi bien être une cave, un jardin... Je désignerai les personnes qui vivent cette dernière situation de mal-logement par le terme « sans-abri ».

Les personnes enquêtées en 2001 étaient interrogées dans les lieux d'hébergement et de distribution de repas chauds de midi et du soir. Les personnes vivant « dans la rue » n'étaient donc contactées que lorsqu'elles faisaient appel à ce dernier service. Les lieux de distribution de repas se sont révélés être les endroits où nous pouvions toucher le plus de personnes qui dormaient dans la rue. L'hypothèse a été confirmée par une enquête de couverture réalisée par l'Ined et effectuée auprès des personnes rencontrées par les équipes mobiles des services d'aide - SAMU social et autres maraudes - à Paris, Nice et Nantes.

Avant de démarrer l'enquête 2012, nous voudrions nous assurer que cette hypothèse est toujours vraie. Cela ne nous paraît pas évident a priori, étant donné le développement de la distribution de tentes par différents mouvements caritatifs. Pour effectuer cette vérification, nous voudrions mener une enquête méthodologique dans une ville de province où le nombre de sans-abri n'est pas trop élevé, afin de pouvoir maîtriser le sujet, mais suffisamment important, pour pouvoir conduire une enquête significative. Nous avons donc retenu la ville de Toulouse. Nous interrogerons les personnes qui font appel à des services destinés prioritairement aux sans-abri et peut-être même dans quelques regroupements de tentes plantées sur les berges de la Garonne ou du canal. L'idée est de déterminer la proportion de sans-abri qui fréquente les distributions de repas chauds. Si nous nous rendons compte qu'une proportion importante ne s'y rend pas, nous pourrions envisager d'élargir le type de lieux où nous rendre au cours de l'enquête 2012, par exemple en allant dans les services de petits-déjeuners. Nous pourrions aussi envisager une enquête de couverture plus complexe que celle mise en œuvre par l'Ined en 2002. Pour l'instant, nous en sommes à la phase de contact avec des associations toulousaines, mais il convient de prendre note que cette enquête est articulée avec la prochaine (2012).

L'enquête consiste en un questionnaire très court, de 15 à 20 minutes. Il sera très limité dans la description de la trajectoire des personnes et de leurs conditions de vie, puisque ces questions relèvent de l'enquête 2012. Je me tiens prête à répondre à vos questions.

### **Robert ROCHEFORT**

Quel est l'échantillon de l'enquête ?

### **Maryse MARPSAT**

Nous nous sommes fixés un objectif de 500 personnes environ. Selon nos informations, Toulouse compte moins de 500 sans-abri. Néanmoins, puisque nous allons enquêter dans les services d'aide aux sans-abri, nous savons déjà que nous allons y rencontrer des personnes hébergées en centre, d'autres qui squattent ou sont hébergées par des tiers ou encore d'autres, disposant d'un logement mais qui ont recours aux services d'aide alimentaire par manque de moyens financiers. Même si nous prenons le soin d'échantillonner davantage dans les lieux où nous pouvons rencontrer le plus de personnes dormant dehors, nous interrogerons forcément des personnes qui ne seront pas sans-abri stricto sensu. C'était déjà le cas dans l'enquête Sans Domicile de 2001.

### **Robert ROCHEFORT**

Peut-être aurai-je une réponse à la question que je vais vous poser par l'intermédiaire de l'Observatoire de la pauvreté. Je suis étonné que ni celui-ci, ni le service statistique du ministère du logement, ni au Haut-commissariat ne soient associés à cette enquête.

### **Maryse MARPSAT**

N'oublions pas qu'il s'agit d'une très petite enquête. Néanmoins, non seulement l'Observatoire de la Pauvreté est associé mais il va probablement en financer une grande partie.

### **Ludovic BOURLES**

De notre point de vue, cette enquête est importante car elle prépare celle de 2012. Je souhaite poser une question de méthodologie et de pure curiosité : pourquoi avoir choisi une grande ville du Sud plutôt qu'une petite ou moyenne ville du Nord ?

### **Maryse MARPSAT**

Tout d'abord, nos moyens sont limités. Nous avons essayé de cibler des villes où le nombre de sans-abri n'est ni trop élevé, ni trop limité. Six ou sept villes de province répondaient à ce critère. Nous nous sommes adressés aux services des directions régionales et seule la ville de Toulouse pouvait nous accueillir pendant la période où nous souhaitions mener l'enquête.

### **Christophe TERRIER**

Disposons-nous déjà d'éléments pour imaginer que ce que l'on mesure à Toulouse se retrouvera à Rennes, Nancy, ou ailleurs ?

### **Maryse MARPSAT**

Les éléments dont nous disposons vont plutôt dans l'autre sens. Lorsque l'on étudie une ville, ce sont plus ses aspects particuliers que ce qui la rapproche des autres qui frappent en premier. Toutefois, les premières constatations de terrain montrent que les situations qui se rencontrent à Toulouse peuvent également se rencontrer ailleurs, par exemple l'installation de tentes dans les espaces publics. Je n'en étais pas certaine avant de me rendre à Toulouse et je craignais de devoir mener un complément d'enquête à Paris, mais j'ai pu vérifier sur place que l'on trouve également des tentes dans les espaces publics à Toulouse.

D'autres études montrent qu'il existe à Toulouse comme dans d'autres villes, mais pas nécessairement partout, un réseau associatif très lié. L'existence de ce dernier tient au fait que Toulouse est une grande ville, sans être très grande, mais également peut-être à la présence de personnalités locales fonctionnant en réseau, que ce soit des associations ou des centres de services d'aide, qui travaillent ensemble malgré des approches différentes. Cela ne se retrouve peut-être pas dans toutes les villes.

### **Ludovic BOURLES**

Je souhaiterais élargir le débat aux conditions de logement. Pour la CGT, les enquêtes à venir ne suffiront sans doute pas à bien connaître les mauvaises conditions de logement. Des améliorations seraient nécessaires du côté de l'enquête Logement et du RP, pour, notamment, mieux cerner l'ampleur du logement en chambre d'hôtel ou en bâtiment insalubre.

### **Maryse MARPSAT**

Je souhaite informer le Conseil qu'un groupe s'est constitué en interne il y a quelques mois. Il réunit des membres des divisions Logement et Recensement, de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC), de la DREES et d'autres personnes nous rejoignent au fur et à mesure. Ce groupe cherche à identifier toutes les sources d'informations à l'Insee, au ministère du logement ou ailleurs sur les situations marginales de logement. Nous ne poursuivons pas tous exactement les mêmes buts. Je suis plutôt intéressée par les études, d'autres ciblent particulièrement les populations prioritaires à l'accès au logement dans le cadre de la loi Dalo. Néanmoins, nous travaillons bien ensemble et notre but est d'élaborer un document répertoriant toutes les sources disponibles, ce qui pourrait être amélioré sur le court terme et tout ce qui nécessite des investigations plus approfondies, assorti de quelques pistes de recherche.

### **Roxane SILBERMAN**

En effet, avec l'Observatoire de la pauvreté, nous avons constaté qu'il n'y a quasiment pas de données qui permettent de suivre sur le long terme les situations de mal-logement ou les personnes qui sont passées par de telles situations.

### **Maryse MARPSAT**

Il y a quelques questions dans l'enquête Santé 2002-2003 sur les personnes ayant précédemment vécu sans domicile. Ces questions ont été développées dans l'enquête Logement 2006. Nous disposons donc de quelques chiffres relatifs aux personnes aujourd'hui logées mais qui ne l'ont pas toujours été. Signalons toutefois que les personnes dont les trajectoires sont les plus précaires retrouvent rarement un logement décent ou alors intègrent un logement non ordinaire, comme les maisons de retraite, sans oublier que ces personnes décèdent plus tôt que la moyenne. Par conséquent, il s'avère difficile de suivre leur parcours sur une longue durée. Une partie de cette enquête a été exploitée par Cécile Brousse dans Économie et Statistique sur les Sans Domicile. Nous projetons d'exploiter l'enquête Logement dans ce sens dans les mois qui viennent.

### **Gille POUZIN**

Je me permets de poser une question à laquelle vous avez peut-être déjà pensé. Ce projet me rappelle par certains aspects celui présenté ici même il y a deux semaines par Maria Novak. Dans le cadre de ses travaux sur le microcrédit, elle souhaitait mener une évaluation du secteur économique informel, qui peut concerner les mêmes populations.

### **Maryse MARPSAT**

Il est vrai que seulement un tiers environ des personnes sans domicile travaillent. Mais il me semble que le cœur du projet présenté par Madame Novak était la création d'entreprise. Je ne suis pas sûre qu'en France, on trouve beaucoup de travailleurs indépendants parmi les sans domicile. Ils sont employés par un particulier ou une association ou alors enchaînent les « petits boulots ». Ce dernier aspect peut en effet relever d'une étude sur l'économie informelle. Néanmoins, je pense que le recouvrement est assez faible.

### **Robert ROCHEFORT**

Cette autre enquête se déroule à Paris me semble-t-il. Le Conseil accorde un avis d'opportunité favorable. Il nous reste une dernière enquête à voir.

#### **• Module Violences sensibles de l'enquête de victimation Cadre de vie et Sécurité**

### **Cyril RIZK, Observatoire National de la Délinquance**

Je vous présente le module Violences sensibles, qui recouvre les violences sexuelles et celles au sein des ménages. Ce module se trouve à la fin du questionnaire de l'enquête de victimation Cadre de Vie et Sécurité. Le procédé d'enquête était à l'origine expérimental : les enquêtés saisissaient leurs réponses par voie informatique suite aux questions préenregistrées et diffusées par casque audio. Ce dispositif concernait les violences les plus graves. Il nous était impossible de savoir avant sa première expérimentation si le module serait reconduit annuellement ; nous avons donc décidé de le séparer de l'enquête Cadre de Vie. Il est maintenant probable que le volet violences sensibles sera intégré dans l'enquête de victimation. Les résultats de l'enquête 2007 encouragent d'ailleurs à œuvrer en ce sens puisque ces violences sont comparables en fréquence aux autres types de violences. Le module 2009 sera élaboré sur la base d'un questionnaire à peu près identique au précédent.

Nous avons été interpellés par médias interposés sur l'absence de mesure des violences à l'encontre des plus de 60 ans. Les personnes âgées entre 60 et 75 ans répondent bel et bien à l'enquête, mais le procédé informatique leur a posé problème. En effet, de nombreux enquêtés se sont tout simplement trompés de touche et ont répondu avoir été victimes de violences alors qu'il n'en était rien. Nous avons changé de protocole pour la deuxième enquête : la touche servant à répondre positivement sera différente de celle servant à faire la transition entre les questions. Nous devrions ainsi éviter les erreurs passées et disposer dès l'année prochaine de résultats sur les populations âgées.

### **Robert ROCHEFORT**

Le manque de questions de la part de la formation s'explique sans doute par l'honnêteté dont Monsieur Rizk a fait preuve quant au dysfonctionnement de l'enquête 2007. Nous souhaitons que celle de 2008 se déroule dans de meilleures conditions.

## **Conclusion**

### **Robert ROCHEFORT**

Au cours de cette réunion, nous avons couvert un vaste panorama, conforme à notre programme initial. A l'exception d'un problème majeur, comme nous avons pu y être confrontés l'année dernière pour l'enquête Trajectoires et Origines, notre formation ne se réunira plus cette année. Je signale toutefois que la réunion de l'inter-formation est programmée pour cet automne. Vos éventuelles questions pourront y être traitées.

Le rapport Quinet nous a fait prendre conscience de l'impatience des Français vis-à-vis des statistiques, qui attendent d'elles qu'elles correspondent à leur situation individuelle. Nous ne pouvons que constater le décalage entre leurs demandes, de plus en plus nombreuses, pressantes et non moins légitimes, et la lourdeur et la longueur des travaux. Nous pouvons nous demander de quelle façon cette situation peut évoluer dans un contexte d'harmonisation européenne croissante. Celui-ci est un atout mais en même temps il réduit inévitablement les marges de liberté des services statistiques nationaux. Nous pouvons néanmoins en espérer une ouverture en termes de méthodologie et de moyens humains, notamment par le biais de collaborations avec des structures de production de données privées.

Enfin, j'ai eu l'impression que, tout au long de cet après-midi, il y a eu essentiellement dialogue entre l'Insee et les utilisateurs. Les services statistiques de ministère et autres producteurs de statistiques publiques ont été moins présents dans le débat. Peut-être faut-il seulement y voir un effet de circonstances, au vu de notre thème principal. Il serait néanmoins souhaitable, pour la vitalité de nos débats, que nos futurs échanges concernent tous les acteurs du système statistique public.

Je vous remercie tous de votre patience, déjà récompensée par les avancées réalisées au cours de cette réunion. Entre le programme 2009, le programme quinquennal et tout ce qui a été dit aujourd'hui, beaucoup de choses vont se faire et répondre à la demande.

---

## DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

- Rapport de la commission sur la mesure du pouvoir d'achat des ménages
- Avant-projet de programmes statistiques à moyen terme 2009-2013
- Avant-projet de programmes statistiques 2009
- Fiches descriptives d'enquêtes présentées pour avis d'opportunité
- Avis général sur les programmes statistiques 2008

L'avant-projet de programme statistique 2009 de la formation est disponible sur le site : <http://www.cnis.fr>, à la rubrique Agenda, Formation « Démographie, conditions de vie », réunion du 31 mars 2008.

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

- Dispositif d'enquêtes TIC ..... 46
- Enquête méthodologique sur les sans-abri 2009 (EMSA2009)..... 47
- Enquête de victimation «cadre de vie et sécurité 2009» - module «Violences sensibles» ..... 48
- Enquête sur les privations matérielles - module secondaire de l'enquête SRCV 2009 ..... 49

Paris, le 10 avril 2008 - N°86/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête légère sur les technologies de l'information et de la communication TIC

---

*Programme* : 2009 à 2011

*Émetteur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département des prix, revenus et conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 31 mars 2008, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquêtes légères Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Cette enquête a pour objectif de collecter les indicateurs décrivant l'équipement et les usages des ménages et individus dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (informatique, internet, téléphonie), de façon à satisfaire aux demandes d'Eurostat découlant de la mise en œuvre du règlement 2004/808 sur les statistiques de la société de l'information. Ce règlement prévoit de collecter chaque année n des indicateurs dont la liste est arrêtée en mars-avril de l'année n-1. Chaque enquête reprend un tronc commun d'indicateurs. Un module analyse chaque année un aspect différent des équipements et utilisation des TIC.

Parmi les thèmes abordés on peut citer l'équipement des ménages en micro-ordinateurs, en accès internet et en téléphonie fixe et mobile, leurs usages, le recours à l'administration et aux commerces en ligne, les compétences individuelles en informatique.

L'enquête aura lieu en avril-mai de chaque année par téléphone auprès de ménages ordinaires de France métropolitaine et des DOM avec un objectif de 3 000 individus répondants. L'échantillon sera tiré dans l'annuaire ce qui exclut les ménages qui ne sont pas abonnés au téléphone fixe ou qui sont sur les listes rouge ou orange. Les résultats feront donc l'objet de redressements pour compenser le biais induit par le défaut de couverture de la base de sondage. Pour cela un échantillon complémentaire pourra, certaines années, être tiré dans l'échantillon maître et interrogé en face à face. L'objectif étant de 1 000 individus répondants en face à face. La durée de questionnement est de 20 minutes par téléphone environ, de 30 minutes en face à face.

Il n'y a pas de comité de concertation pour cette enquête qui répond à un règlement européen.

Les résultats se rapportent au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année n. Ils sont transmis à Eurostat avant le 1<sup>er</sup> octobre de la même année et publiés sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête **pour les années 2009 à 2011**.

Paris, le 10 avril 2008 - N°85/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête méthodologique sur les sans-abri 2009 (EMSA2009)

---

*Programme* : 2009

*Émetteur* : INSEE - Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages en collaboration avec l'INED

Au cours de sa réunion du 31 mars 2008, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête méthodologique sur les sans-abri 2009 (EMSA2009).

L'enquête entre dans le processus de mise au point et d'actualisation de l'enquête nationale sur les sans-domicile prévue en 2012 (SD2012), sur le modèle de l'enquête de 2001 (SD2001). Elle a pour principal objectif de vérifier si la plus grande partie des personnes dormant dans des lieux impropres à l'habitation (« sans-abri ») est toujours touchée lorsqu'on enquête dans des lieux de distribution de nourriture. Si tel n'était pas le cas, l'enquête EMSA2009 viserait alors à proposer soit une extension, par rapport à SD2001, du type des services enquêtés dans SD2012, soit à établir une liste de services afin de mener ultérieurement des études sur la couverture de SD2012.

Outre quelques données sociodémographiques, les principaux thèmes abordés seront l'utilisation des différents services (accueils de jour et de nuit, distributions de repas, services itinérants dits « maraudes »...) et sa fréquence. Parallèlement à son application à la préparation de la prochaine enquête nationale sur les sans-domicile, l'enquête EMSA2009 fournira des résultats locaux sur l'utilisation des services d'aide.

L'enquête aura lieu en face à face du 15 janvier au 28 février 2009 auprès des utilisateurs des services plus particulièrement destinés aux sans-abri de Toulouse. Environ 500 à 600 personnes seront enquêtées dans les services auxquels elles font appel et éventuellement dans certains regroupements de tentes. Les services d'aide principalement destinés aux sans-abri seront répertoriés, tirés au sort et enquêtés dans la mesure où ils l'auront accepté. Les utilisateurs de ces services (sans-abri ou non) seront enquêtés avec un taux de sondage plus fort pour les services recevant une forte proportion de sans-abri. Le temps de réponse maximum est évalué à ce stade à 20 minutes.

Un comité scientifique, composé de membres de l'INSEE et de l'INED, se réunit depuis fin 2006. Le projet a été présenté aux associations toulousaines et aux DRASS/DDASS début décembre 2007. Un comité de suivi local sera mis en place, rassemblant des représentants des associations et des administrations locales concernées.

Le déroulement de l'enquête et ses résultats feront l'objet d'un rapport méthodologique destiné à l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES). Une version abrégée sera fournie comme projet d'article pour les prochains Travaux de l'Observatoire, au deuxième trimestre 2009. Une présentation des résultats sera faite au comité de suivi local. Les données seront la propriété de l'INSEE qui en transmettra le fichier à l'INED.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 10 avril 2008 - N° 88/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ**  
**Module « Violences sensibles »**  
**de l'enquête de victimation « cadre de vie et sécurité 2009 »**

---

*Programme : 2009*

*Émetteur : Institut National des Hautes Études de Sécurité - Observatoire national de la délinquance (OND).*

Au cours de sa réunion du 31 mars 2008, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet de module « Violences sensibles » de l'enquête de victimation « cadre de vie et sécurité 2009 ».

L'enquête a pour objectif de mesurer la prévalence, la multi-victimation, le taux de plainte ainsi que les conséquences de toute nature des faits de violences sexuelles et des faits de violences au sein du ménage et de connaître le profil socio-démographique des victimes. Elle complète le questionnaire individuel de l'enquête de victimation « cadre de vie et sécurité » qui porte notamment sur les autres types de violences physiques (vols avec violences, violences physiques hors vols, hors personnes vivant avec l'enquêté et hors violences sexuelles). Elle répond à une demande du conseil d'orientation de l'OND.

Les thèmes abordés sont d'une part les violences sexuelles subies par la personne enquêtée quel qu'en soit l'auteur, et d'autre part les faits de violences physiques qu'elle a subis au sein du ménage.

L'enquête aura lieu entre janvier et mars 2009 auprès des personnes de 18 à 75 ans interrogées pour l'enquête annuelle de victimation. Il s'agit d'un questionnaire auto-administré par l'intermédiaire d'une bande audio transmise par casque et d'un clavier d'ordinateur portable pour saisir les réponses.

Le temps de réponse varie selon les événements vécus par l'enquêté. En l'absence de violences subies au cours des 24 derniers mois, le questionnaire dure quelques minutes. En cas de victimations multiples, il peut dépasser 10 minutes. L'impact psychologique sur la personne enquêtée est pris en compte : le dispositif prévoit une permanence téléphonique d'information sur l'enquête et d'orientation vers des associations d'aides aux victimes.

Le module « violences sensibles » est suivi par le comité de pilotage de l'enquête « cadre de vie et sécurité » (ministère de l'intérieur, INSEE, INHES, OND, DIV, OFDT, ministère de la Justice, service du Droit des Femmes et de l'Égalité,...) et son comité scientifique.

Ce module d'enquête permettra d'alimenter le rapport annuel de l'OND dans sa partie consacrée aux violences sexuelles et aux violences intra familiales.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 10 avril 2008 - N°87/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur les privations matérielles - module secondaire de l'enquête SRCV 2009

---

*Programme* : 2009

*Émetteur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département des prix, revenus et conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 31 mars 2008, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête sur les privations matérielles, module secondaire de l'enquête SRCV 2009.

Cette enquête, qui est le module secondaire de l'enquête 2009 sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), a pour objectif de mieux connaître les privations matérielles auxquelles les ménages et les individus doivent faire face. Ce module vient compléter les questions sur les privations déjà présentes dans l'enquête SRCV. Il permettra de définir un indicateur de pauvreté en conditions de vie. L'enquête répond à un règlement de la Commission européenne.

Parmi les thèmes abordés on peut citer les privations au niveau du logement (conditions de logement et environnement du logement), au niveau des adultes du ménage (capacité à faire face à certaines dépenses personnelles en matière d'équipement en biens durables, d'habillement, de santé ou de loisirs), et au niveau des enfants du ménage (capacité à faire face à certaines dépenses d'alimentation, d'éducation, de loisirs, d'habillement ou de santé pour ses enfants).

L'enquête aura lieu en mai et juin 2009 auprès des personnes de 16 ans ou plus répondant au questionnaire de l'enquête 2009 du dispositif SRCV. La collecte sera réalisée en face à face par enquêteurs, avec une durée de questionnement inférieure à 10 minutes pour le module secondaire.

Une concertation a eu lieu au niveau européen, en particulier via un groupe de travail statistique (pour la France, la représentation est assurée par l'Insee) qui a validé le projet d'Eurostat.

Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2011 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, Insee Références, Économie et statistique). Les fichiers anonymisés seront mis à disposition du grand public.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.